

Le Maroc et la Toscane au XVIII^{ème} siècle: Mobilité diplomatique sur fond de Course, de Captivité et de Commerce en Méditerranée

Mounir Fendri

Chercheur germaniste (Tunis)

Dans le cadre d'un intérêt particulier pour la politique étrangère du Sultan marocain Sidi Mohammed ben Abdallah¹ (1757-90), ou ce que Daniel Rivet appelle "l'expérience d'ouverture sur l'extérieur, conduite par ce souverain au cours de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle,"² et à l'exemple de l'Ambassade qu'il dépêcha en 1782-83 à la Cour des Habsbourg à Vienne, sous la direction du Gouverneur Mohamed ibn Abdelmalik,³ il s'est avéré que la presse européenne de l'époque se présente occasionnellement comme une source pertinemment utile sur le plan de l'histoire des relations entre le Maghreb et l'Europe au XVIII^{ème} siècle. Des relations ou l'activité corsaire et ses conséquences tiennent une place de choix dans la mobilité diplomatique, en vue de régler les différents occasionnés par la violence sur mer. Et c'est là que le recours à la presse dix-huitièmiste nous paraît particulièrement utile et fécond. Car même si majoritairement factuelle, elle est souvent à même de compléter la matière archivistique – du moment qu'elle soit disponible et accessible – voire même, dans certains cas, à la suppléer et combler ses lacunes. En apparaissant et en s'introduisant (des mois durant) dans la sphère publique du lieu étranger visité, ces ambassades maghrébo-orientales du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} siècle, éminemment exotiques aux yeux des sociétés d'accueil occidentales, s'y exposent, telle une curiosité, au regard public qui

1. Il serait intéressant d'étudier cette politique, privilégiant les "relations de paix et de commerce," du point de vue de ses répercussions et retombées sur les autres pays du Maghreb, les trois "États Barbaresques," qui ne vivaient que de la guerre de Course. L'article de presse suivant, daté de Tunis, le 23 juillet 1767, ne manque pas d'être instructif dans ce sens: "Il est surprenant, combien le nombre de nos Prises diminue tous les jours. La cause en provient tout visiblement, de la Paix faite de la part de l'Empereur de *Maroc*, avec les principales Puissances Commerçantes de l'*Europe*, la *France*, l'*Espagne*, la *Suède*, le *Dannemarck*, l'*Angleterre* & la *Hollande*; cette Paix nous bornant à la simple ressource de courir sur quelques petits Bâtiments Italiens, dont le produit est si mince, que la plupart sont de nature à ne pouvoir dédommager des peines, non plus que des frais de l'Armement & de Course, & que c'est beaucoup, si l'on parvient avec quelques Captures, par-ci par-là plus considérables, à se retrouver au pair." (*Gazette de Berne*, 16 septembre, 1767: De Tunis, le 23 juillet).

2. Daniel Rivet, *Histoire du Maroc. De Moulay Idris à Mohammed VI* (Paris: Fayard, 2012), 219.

3. Voir Mounir Fendri, "Nouveaux documents sur l'ambassade marocaine à Vienne en 1783 dans la presse européenne," *Hespéris-Tamuda* LII 2 (2017): 287-339. Voir par ailleurs Mounir Fendri, "Ambassades maghrébines en Europe au XVIII^{ème} siècle," in *Les Conférences de Beït al-Hikma 2014-2015* (Carthage: Académie Tunisienne des Sciences des Lettres et des Arts, 2017), 159-94.

nous transmet, y compris et le plus abondamment, par le biais de la presse contemporaine, de précieux témoignages, souvent exclusifs.

Prélude du Traité de 1783 avec l'Autriche

L'étude que nous consacrons à cette même Ambassade de 1783, sur la dite base, a mis à jour l'existence préalable d'un lien entre le Maroc et la Toscane. Car avant d'arriver à la cour de Vienne, en février 1783, l'Envoyé du Sultan alaouite, avait pendant plusieurs semaines à Livourne et à Florence, comme hôte du Grand-duc Léopold de Toscane.⁴

Le présent article se propose de jeter la lumière sur les relations entre le Maroc et l'Italie au XVIII^{ème} siècle, en l'occurrence le Grand-duché de Toscane, et cela essentiellement grâce à la presse de l'époque, donc aux informations et témoignages que nous avons pu collecter à la suite d'une investigation étendue dans les périodiques, tant francophones que d'expression allemande. Cette étude, certes, ne prétend pas à l'exhaustivité, néanmoins elle espère plutôt ouvrir de nouvelles pistes sur la mobilité diplomatiques entre le Maghreb et l'Europe méditerranéenne dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle et inciter à son approfondissement par le recours aux archives concernées, voire aussi la presse contemporaine dans d'autres langues.

Octobre 1773: La marine toscane⁵ attaque une escadre marocaine

La même étude précédente a donc révélé qu'au prélude du processus qui a mené à la signature du traité austro-marocain, en avril 1783, il y a eu des contacts entre le Maroc et le Grand-duché de Toscane, qui ont culminé en 1778, par l'arrivée à Florence, la capitale toscane, d'une ambassade marocaine présidée par le même Mohammed ibn Abdelmalik, un des proches du Sultan alaouite Sidi Mohamed ben Abdallah, qui lui avait confié la responsabilité de *'amel* (gouverneur) de Tanger, probablement le plus ouvert sur l'étranger.

La signature d'un traité d'amitié et de commerce entre les deux parties, le 6 février 1778, avait, au fait, mis fin à une discorde qui remonte, dans

4. Le Grand-duc Léopold de Toscane (1765-90) était Lorrain par son père et Habsbourg par sa mère, et frère de l'Empereur autrichien, Joseph II, à qui il succède en 1790 en tant que Léopold II (mort en mars 1792).

5. Sur l'état de la marine toscane on lit dans l'œuvre d'Ambroise-Marie Arnoult, *Système maritime et politique des Européens pendant le XVIII^e siècle, fondé sur leurs traités de paix, de commerce et de navigation* (Paris: Antoine Bailleul, 1797), 52: "La Toscane qui, sous le règne des Médicis, avait une marine redoutable, n'a, dans le 18^e siècle, pour toute force navale, que cinq frégates, dont trois lui appartiennent réellement; les deux autres ont été cédées à l'empereur pour protéger le *Littorale*, l'une des provinces de la maison d'Autriche." La remarque y faisant suite est tout aussi intéressante puisqu'elle résume la décadence latente de cette marine: "Depuis que le cabinet de Florence a fait la paix avec les puissances barbaresques, et spécialement avec Maroc, par son traité de 1778, les vaisseaux de guerre lui sont devenus inutiles."

sa genèse dramatique, à l'an 1773. Au mois d'octobre de cette année, un bâtiment de guerre toscan, la frégate l'*Autriche*, commandée par le capitaine John Acton,⁶ avait assailli une escadre marocaine, lui a malmené plusieurs navires, tué nombre de ses hommes et pris un grand vaisseau avec les quelque 80 hommes d'équipage restés en vie, dont le commandant du navire, le raïs Hechmi Mestari. Tel un exploit de guerre majeur, l'évènement a fait grande sensation et fut largement médiatisé. Presque tous les journaux européens en parlèrent et plusieurs fournirent des détails sur le déroulement de la bataille navale et la victoire remportée sur les "Corsaires de Barbarie."

En voici la description intégrale, telle qu'elle a été fournie par la *Gazette de Leyde*, qui précise que "la Relation du Combat" a été affichée publiquement à Livourne:⁷

"De Livorne, le 15 Novembre: [...] La Frégate *Toscane* de guerre, l'*Autriche*, de 280. Hommes d'Equipage, y compris 96. Grenadiers, étant partie seule de ce Port, le 12. Juillet dernier, aux ordres du Capitaine *Acton*, pour aller en course contre les Corsaires de *Barbarie*, aperçut, le 14. Octobre, à la hauteur du Cap *Spartel*, deux Frégates de *Salé*, qui vinrent lui lâcher leur bordée; mais un brouillard, qui survint tout-à-coup, fit cesser le combat. Sur les onze heures du matin, l'*Autriche*, aiant joint une de ces Frégates à une demi-portée de fusil, arbora son Pavillon, & lui tira toute sa bordée avec une décharge de Mousqueterie, à laquelle la Frégate *Salétine* répondit. La nôtre redoubla son feu, & maltraita le Vaisseau Ennemi de façon que, ne pouvant plus résister, il mit Pavillon bas, cala ses voiles, & se rendit au Capitaine *Acton*, qui prit à cette occasion 84. Hommes, dont 4. Officiers. De l'Equipage *Salétin* quatre Hommes ont été tués dans l'Action, six sont dangereusement blessés, & plusieurs autres se sont noyés en voulant se sauver à bord de la seconde Frégate. Le Sr. *Acton*, après avoir donné des ordres pour la garde de sa Prise, se mit à la poursuite de cette seconde Frégate, ne tarda pas à la joindre, & la battit de son Canon jusque dans le Port d'*Arzilla*, où elle fut défenduë par l'Artillerie de la Forteresse. Elle n'empêcha pas cependant notre Frégate de la canonner jusqu'au lendemain matin, & de demeurer vis-à-vis de la *Salétine* hors de la portée du Canon de

6. Il s'agit de John Acton (1736-1811), selon les renseignements du *Wikipédia*, "fils d'Edward Acton, médecin de Besançon d'origine britannique. Il sert dans la marine de la Toscane et, en 1775, commanda une frégate dans l'expédition commune de l'Espagne et de la Toscane contre Alger au cours de laquelle il fit preuve de courage et de ressources ce qui lui valut d'être promu à un commandement plus élevé."

7. On aurait tant souhaité confronter cette version à celle de la partie marocaine, s'il en existe une trace.

la Place jusqu'au 16. Pour tâcher, à la faveur de la marée, de parvenir à la détruire. Dans cette position, elle aperçut la troisième Frégate & les deux Chebecs, reste de l'Escadre *Salétine*, dont les deux premières faisoient partie. Elle poursuivit aussi-tôt la Frégate & la chassa sur la Côte du Cap *Blanc*, où elle lui tira deux bordées pour la couler à fond. Ensuite elle se mit sur les traces d'un des deux Chebecs, qui se retiroit vers le Port de *Larrache*; elle l'y suivit; &, malgré la défense que fit le Chebec, soutenu de l'Artillerie de la Forteresse, elle l'endommagea beaucoup & l'obligea de se réfugier dans la Rivière. Notre Frégate se mit enfin à la recherche du second Chebec; mais il ne lui fut pas possible de le retrouver, ce qui l'engagea à cingler vers *Gibraltar*, où l'on apprit par une Frégate *Angloise*, que les deux Frégates *Salétines*, chassées l'une dans le Port d'*Arzilla* & l'autre sur le Cap *Blanc*, étoient tout-à-fait détruites. Cette Nouvelle fut confirmée par un Ambassadeur de *Salé*, qui arriva dans ce tems à Gibraltar,⁸ pour passer à la Cour de Londres.⁹ Ce Ministre demanda à parler au *Raïs* Prisonnier de la Frégate *Salétine*, ce que le Chevalier d'*Acton* lui permit. Ce *Raïs* se nomme *Hadgi-El-Aschimy-Mistry*.¹⁰ Il a une Patente de Guerre de l'Empereur de *Maroc* pour un Bâtiment de 24. Canons. Cependant on en a trouvé 28. sur la Frégate, y compris six de bronze. Il est Cousin du Commandant en chef de l'Escadre, qui a été défaite.¹¹ Les deux autres Frégates étoient de 24.

8. Il s'agissait de Tahar Fennich, que le Sultan avait alors effectivement chargé d'une mission à Londres, après qu'une précédente eut échoué, comme le révèle l'article suivant de Londres, le 27 août 1773: "L'Armement que l'on prépare pour renforcer notre Escadre dans la *Méditerranée*, a sans doute entr'autres pour objet de veiller sur les démarches de l'Empereur de *Maroc*. On sait que ce Prince *Maure* avoit envoyé ici un Négociant Juif, pour engager notre Cour à lui céder quelques Ingenieurs & à lui fournir des munitions de guerre. Cet Envoyé n'a pas réussi dans sa Commission. Notre Cour n'a pas voulu avoir une complaisance qui pouvoit tourner au préjudice des *Européens*." (*Gazette de Berne*, 11 septembre, 1773).

9. Voir *Gazette de Cologne*, 6 janvier, 1774: De Londres, 26 décembre, 1773. Selon cet article, la mission de Tahar Fennich consistait à proposer à l'Angleterre "de lui céder l'isle *Féodalé* [Fédala: Cf. *Gazette de Leyde* du 29-12-1772: "De Cadix, le 20 novembre: L'Empereur de *Maroc* persiste dans le Projet, qu'il a formé depuis quelque tems, de bâtir une Ville dans l'Isle de *Fedala*. Il a signifié à tous les Négocians de *Mogador*, que désormais on ne pourra exporter aucun comestible de ce dernier Port. La Compagnie *Génoise*, établie depuis environ un an à *Mogador*, & que ce Prince favorise extrêmement, est seule exempte de cette Loi"]." Voir aussi sur la mission à Londres: *Gazette de Cologne*, 22 février, 1774: Lettres de Londres, du 11 & 15 février, ainsi que la *Gazette de France*, 28 février, 1774: De Londres, 12 février.

10. Il est *Agvel-Aschimy-Mistry* dans la *Gazette d'Amsterdam*, 3 décembre, 1773: De Livourne, 15 novembre; voire même *El-Cascemin Misteri*, d'après la *Gazette de Nice*, 22 novembre, 1773: De Livourne, 8 novembre.

11. Par l'Ambassadeur Fennich, le Capitaine Acton "sut que ce Raïs se nomme Agi-El-Aschimy-Mistry; [et] qu'il est cousin de celui qui commandoit l'Escadre, & qui est Gouverneur de *Salé*" (*Courrier d'Avignon*, 30 novembre, 1773: De Livourne, 22 novembre). Il est question du raïs el-'Arbi Mestari, ou "*Sidi el Arby Mistiri*," selon le *Courier du Bas-Rhin*, 11 novembre, 1772 (De Carthagène, 3 octobre), "qu'on dit être amiral de sa nation."

Canons chacune, & les deux Chebecs en avoient l'un 22. & l'autre seize. Cette Escadre *Salétine* étoient sortie du Port de *Larrache* le 18. Août, & étoit allée à *Tunis* le 13. Septembre, d'où elle étoit sortie à la persuasion du Bey & du Raïs *Aly*, pour chercher la Frégate l'*Autriche*. L'Equipage de cette Frégate n'a fait aucune perte & se porte bien. Le Vaisseau même a seulement reçu quelques boulets dans ses voiles, & quelques coups de mitraille dans ses bords, mais sans en être endommagé. Elle est rentrée le 7. de ce mois avec sa Prise dans notre Port, où elle fait quarantaine."¹²

Mission de l'escadre marocaine à Tunis

En effet, l'escadre marocaine attaquée au lieu et à la date mentionnés était bien sur le chemin de retour d'une mission spéciale à Tunis (avec escale à Alger).¹³ Sans doute après avoir appris que le Bey de cette Régence, Ali ben Hussein (1759-1782), s'apprêtait à envoyer une escadrille de soutien au Sultan ottoman dans sa guerre contre les Russes, Sidi Mohammed ben Abdallah voulut y adjoindre un présent destiné au Sultan Mustapha III, et fit partir la dite escadre et son chargement pour Tunis.¹⁴ On apprend d'une correspondance de ce lieu, en date du 17 septembre (1773), qu'une "Escadre de *Salé*, composée de trois Frégates, l'une de 32. Canons & les deux autres de 26. chacune, & de deux Chebecs de 24. Canons, est venuë mouiller ces jours-ci à notre Rade. Elle avoit à bord des Présens de l'Empereur de *Maroc* pour le Grand-Seigneur, consistant en sabres, pistolets, &c. que notre Régence fera transporter à *Constantinople*. [...] Dès que le vent sera favorable, cette

12. *Gazette de Leyde*, 7 décembre, 1773: De Livourne, 15 novembre. Cette relation se répercute dans plusieurs journaux, avec plus ou moins de détails et quelques variations dans les données. Voir p. ex.: *Gazette d'Amsterdam*, 3 décembre, 1773: De Livourne, 15 novembre; *Gazette de Nice*, 22 novembre, 1773: De Livourne, 8 novembre; *Gazette de France*, 17 février, 1773: De Malaga, 5 novembre; *Courier du Bas-Rhin*, 25 décembre, 1773: De Malaga, 5 novembre; *Gazette de Berne*, 27 novembre, 1773: D'Italie, 13 novembre. Ce dernier article annonce l'entrée à Livourne, le dimanche 7 novembre, de "la Frégate toscane l'*Autriche*, partie du Port de *Livourne* le 12 Juillet dernier sous le commandement du Capitaine Acton, ayant à bord 280 Hommes d'Equipage [après avoir] fait des courses continuelles & toujours heureuses contre les Corsaires barbaresques" et capturé une frégate salétine et fait "84 Esclaves, parmi lesquels on compte à sa suite 4 Officiers & le Rays, Commandant de l'Escadre barbaresque." Une description assez détaillée de la bataille navale et la prise du vaisseau marocain se trouve par ailleurs dans la source suivante, une sorte de chronique universelle de la période 1771-1775: *Des neueröfneten historischen Bilder-Saals 16. Theils...* (Nürnberg: Verlag der J. Seitzischen Buchhandlung, 1776), 266-69.

13. Il s'agit probablement de la même escadre dont une correspondance de Londres, du 27 août 1773, écrivit: "Un fameux Pirate de *Salé* a équipé une petite Flotte qui consiste en un Vaisseau de 50 Canons, 4 Fregates & 3 Chebecs, avec laquelle il a mis à la voile dans l'intention d'attaquer sur la *Méditerranée* les Navires *Venitiens*." (*Gazette de Berne*, 11 septembre, 1773).

14. En novembre 1774, on annonce un nouvel envoi pour Istanbul. Voir *Wienerisches Diarium*, 3 décembre, 1774, dans lequel on fait part, de Gênes, le 16 novembre, que 2 frégates et 4 chebecs, commandés par "Hagy Temi Mudou [sic]" sont partis de Larrache avec des "cadeaux" destinés au Grand-Sultan.

Escadre mettra à la voile pour le Port d'Alger, où elle a ordre de ne s'arrêter qu'un jour."¹⁵

L'escadre marocaine à Tunis: Témoignage du Consul suédois Molinari

Un rapport du 28 septembre 1773, du Consul de Suède à Tunis, J.A. Molinari,¹⁶ nous fournit un témoignage plus circonstancié sur ce qu'il qualifie d'une "commission que le Roy de Maroc vient de donner à ce Bey": "Le 15^e du mois courant il parut dans la Rade de la Goulette un schebeque saletin et deux jours après il est entré successivement trois Fregates, dont la plus forte de 34 canons et les deux autres de 20, avec un autre schebeque.¹⁷ Le chef de cette escadre étoit le vieux gouverneur de Salé, qu'on dit être le premier officier de marine du Roy de Maroc. Après avoir annoncé leur arrivée au Bey, le commandant avec les principaux officiers descendirent à terre et se rendirent au Bardo, escortés par une centaine de soldats habillés d'une uniforme rouge, qui avoit l'air d'un habillement à l'esclavoue,¹⁸ et un bonnet rouge sur la tête, portant trois étendards déployés, et tous armés de fusils, avec les quels ils ont continuellement tirailé dans leur marche jusqu'au Bardo qui étoit d'environ une heure et demy."¹⁹ Après avoir signalé les spéculations des Tunisiens sur cette visite inattendue, Molinari écrit: "Dans l'audience qu'ils eurent, la personne chargée de la commission presenta au Bey la lettre de son maître, qui étoit écrite d'un ton fier et dans des termes qui ont choqué tout le ministère. Il ne s'agissoit ni de present pour le Bey ni des civilités auxquelles il s'attendoit, mais d'une petite caisse, contenant un present pour le

15. *Gazette de Leyde*, 9 novembre, 1773: De Tunis, 17 septembre. Voir aussi: *Gazette de Nice*, 25 novembre, 1773: De Tunis, 17 septembre. Il est possible que la nouvelle suivante se rapporte à l'escadre concernée: *Gazette de France*, 19 juillet, 1773: De Cadix, 11 juin: "On mande de Salé que l'Empereur de Maroc a donné ordre d'armer, sur cette côte, trois Frégates & trois Chebecs, & que cette Escadre sera commandée par le vieux Reys Tarbi Mistori [sic]. On ajoute que ce Reys doit aller en Hollande, revêtu des titres d'Amiral & d'Ambassadeur; mais on ignore le vrai motif de cette mission." Le récit du Consul suédois Molinari sur l'arrivée de l'escadre marocaine à Tunis (voir ci-dessous) permet d'élucider ce fait: "L'on a appris encore une particularité à l'égard de cette escadre; que lorsqu'elle fit voile de Salé, le bruit couroit que c'étoit une ambassade destinée à passer en Hollande, mais qu'ayant ouvert à une distance prescrite, un ordre cacheté, qui portoit que l'escadre devoit se rendre à Tunis, et que huit jours après leur arrivée icy, ils avoient un autre ordre pour savoir leur destination ulterieure. L'on assure qu'en ayant fait l'ouverture, ils devoient d'icy se rendre à Alger." Cela mène à déduire que le Sultan marocain avait voulu tenir cette mission secrète. Mais nous ne saurons dire dans quel but ou vis-à-vis de qui.

16. D'origine vénitienne, d'où le français lacunaire de ses rapports.

17. Il y est dit plus loin: "Il y avoit une quatrieme fregate qui étoit dans cette escadre, mais elle n'a pas paru. L'on ne scait si elle a manqué le Cap Bon, ou si elle avoit ordre de croiser." Mehdi Jerad, *La correspondance de Jean Antoine Molinari, Consul suédois à Tunis 1764-1778* (Tunis: Faculté des Sciences Humaines et Sociales-Sousse: Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 2015), 437.

18. Peut-être faudrait-il lire "esclavone": slave ?

19. Jerad, *La correspondance*, 436.

grand seigneur, qu'on lui a remis afin de l'expédier aussitôt à Constantinople, et ce présent est composé d'un Handgiar, d'un sabre et sa ceinture avec une bandoulière, le tout monté en or et garni d'émeraudes de granits, qu'on a évalué icy à environs 50/m piastres de cette monoy."²⁰

Un autre passage du rapport est consacré au comportement des Marocains à Tunis: "Ces saletins sont restés en ville, sans avoir commis le moindre desordre. L'on a remarqué qu'il y avoit parmi eux une grande discipline. Ils achetoient et payoient tout comptant. Leur bonne conduite a surpris, et même a été fort louée de gens du pays. Ils se sont rembarqués et sont partis le 10^e jour de leur arrivée."²¹ Donc vers le 25 septembre (1773). Molinari ajoute, citant "une personne du pays qui peut en être informé," "qu'il y auroit une autre expédition par terre de la part du Roy de Maroc, pour porter un présent au Bey." L'intérêt de ce détail réside dans le fait que les journaux qui parlèrent de l'escadre marocaine à Tunis, avaient ébruité qu'Ali Bey fut déçu de ne pas avoir eu sa part de cadeaux du monarque marocain.²²

L'escadre de Tunis vers la Turquie

Le bruit sur l'armement naval tunisien pour Constantinople et son démarrage imminent courait depuis des mois. Un correspondant de la *Gazette de France* écrit de Tunis, le 20 juin 1773: "Les Corsaires du Bey, armés & réunis à Porto-Farine, attendent les ordres pour mettre à la voile. Trois Frégates, un Chebec & une demi-Galère composent cet armement. Le Capigi Bachi que la Porte a envoyé aux trois Régences de Barbarie pour leur demander du secours, partit, ces jours derniers, pour Constantinople."²³ On se

20. Jerad, *La correspondance*, 437.

21. Ibid.

22. "Elle [la Régence de Tunis] s'attendoit, que S.M. *Marocaine* auroit saisi cette occasion pour envoyer aussi quelques Présens à notre Bey; mais on s'est trompé." (*Gazette de Leyde*, 9 novembre, 1773: De Tunis, 17 septembre). D'après une lettre de Tunis du 20 février 1773, "l'Empereur de *Maroc* a fait présent au Bey de huit jumens Arabes & de beaucoup d'étoffes d'or & de soie [...]. Ce prince n'étoit point dans l'usage de donner de semblables marques d'attention au chef de notre régence. On craint que celle d'*Alger* ne soit jalouse des liaisons qui se forment entre les deux puissances." (*Courier du Bas-Rhin*, 3 avril, 1773). Le 6 février 1773, "des Présens considérables, faits contre tout usage, au Chef de la Régence [de Tunis], par l'Empereur de Maroc," sont signalés parmi d'autres faits comme étant des signes qui "semblent annoncer le projet concerté de quelque Entreprise importante." (*Gazette de Berne*, 3 avril, 1773: Du Levant, 6 février). Les comptes rendus du Consul Molinari permettent d'associer les présents mentionnés ici au passage de Moulay Ali, l'ainé du Sultan Sidi Mohammed Ben Abdellah, en décembre 1771, par le territoire tunisien en pèlerin vers la Mecque. Voir Jerad, *La correspondance*, 374. Le 4 juillet 1772, Molinari informe (il se trouvait alors en visite à Venise, mais il était tenu au courant des affaires à Tunis): "La bonne correspondance avec le Roy de Maroc paroît devenir un objet de politique qu'on suit sans relâche. Il y avoit au Bardo depuis quelque tems un saletin qui passoit pour être negociant, mais qui a un grand accès auprès du Bey: l'on y attendoit pour tout le mois de juin une personne distinguée, qui se nomme Mehazour, et qui doit apporter au Bey des presens de la part du Roy de Maroc." Jerad, *La correspondance*, 403.

23. Voir *Gazette de France*, 19 juillet, 1773: De Tunis, 20 juin.

posait des questions sur les raisons du retard à faire mettre à la voile, et on se l'expliquait entre autres par la présence de "Frégates de Malte²⁴ & de Toscane,²⁵ qui ont paru sur ces Côtes le mois dernier [juillet]."²⁶ Le 29 septembre (1773), on fit part de Livourne qu'on venait d'échanger "deux Chrétiens," captifs à Tunis, contre le capitaine d'une semi-galère tunisienne, prise par la frégate l'*Autriche*, du capitaine Acton.²⁷ Il y a donc lieu de supposer que ce dernier, après avoir été aux aguets au large de Tunis, avait fini par se déplacer vers l'Ouest, pour se trouver, à la mi-octobre, fortuitement ou intentionnellement, là où il a pu assaillir l'escadre marocaine qui rentrait de sa mission tuniso-ottomane. A se fier au rapport selon la *Gazette de Leyde*, il a été insinué, à Tunis, au raïs marocain, de donner la chasse à "la Frégate l'*Autriche*," ce qui n'est pas invraisemblable.²⁸

Un antécédent en 1769: Le Sultan marocain libère des "esclaves" toscans et les remet par l'entremise de Malte

Depuis septembre 1769, les rapports entre la Toscane et le Maroc ne semblent pas s'être durablement normalisés, si jamais il y a eu trêve. Par l'intermédiaire du Grand-maître de Malte, le Sultan Sidi Mohammed ben Abdallah avait alors envoyé à la Toscane une trentaine de ses sujets qui se trouvaient en captivité au Maroc.²⁹

Dans son supplément du 1^{er} novembre 1769, la *Gazette de Berne* publie, dans une correspondance de Livourne du 18 octobre (1769), la traduction française de la lettre du Sultan marocain, du 8 *safar* 1181, au Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean, et poursuit:

24. Une lettre du Consul de France à Tunis, de Seizieu, du 20 mai 1773, apprend: "Le Bey, qui avait témoigné le désir d'obtenir des passeports du Grand Maître de Malte pour son armement de Porte farine, s'est désisté de cette prétention, et se borne aujourd'hui à faire demander au Grand Maître des ordres pour que ses commandants n'attaquent pas ses pavillons." (Eugène Plantet, *Correspondance des Beys de Tunis et des Consuls de France avec la Cour 1577-1830*, vol. III (Paris: Félix Alcan, 1899), 24-5).

25. De même qu'avec Malte, Ali Bey semble avoir tenté d'obtenir une trêve pour garantir le passage de sa flottille vers la Turquie également avec la Cour de Toscane. Voir lettre de Versailles au Consul de Seizieu, du 23 mars 1772, in Plantet, *Correspondance*, III, 13.

26. Voir *Gazette de Leyde*, 19 octobre, 1773: De Tunis, 22 août.

27. *Altonaischer Mercurius*, 18 octobre, 1773: Livorno, 29 septembre.

28. Une nouvelle de Livourne, du 3 décembre 1773, signale la capture d'une frégate du Bey de Tunis "enlevée par la nôtre à leurs Armateurs" (*Gazette d'Amsterdam*, 24 décembre, 1773: De Livourne, le 3 décembre).

29. Dans son témoignage sur le règne de Sidi Mohammed ben Abdallah, Louis (de) Chénier évoque ce fait, l'envoi "sans rançon au grand maître de Malte, [de] trente-huit esclaves, sujets du grand Duc de Toscane," comme s'il s'agissait d'un acte charitable lié à la prise de Mazagan/al-Bouraija/el Jadida en mars de la même année 1769. Cf. Louis de Chénier, *Recherches historiques sur les Maures, et Histoire de l'Empire de Maroc*, vol. III (Paris: Royer, 1787), 504.

“L’*éminentissime* Grand-Maître a fait conduire ici sur une *Polaque Françoise* 37 de ces Infortunés, qui ont été présentés à *Florence* à nôtre gracieux Souverain. S.A.R. a interrogé avec beaucoup de bonté le Capitaine *Mutti* & 2 autres Capitaines qui étoient de ce nombre. On leur a donné à tous, selon leur état, dequoi retourner dans leurs Maisons. Le Grand-Maître renvoie en échange 40 Sujets de l’Empereur de *Maroc*, avec beaucoup de riches Présens pour ce Souverain. Son Eminence a aussi comblé de Dons le Secrétaire du Monarque *Africain*.”³⁰

Le geste, quoique exécuté indirectement, par l’intermédiaire de Malte, dû avoir fait son effet en Toscane, mais nous ignorons s’il y a véritablement eu des conséquences palpables sur les rapports entre les deux pays. Toutefois, l’attaque lancée, quatre ans plus tard, par le Capitaine Acton contre l’escadre marocaine ne pouvait découler que d’un rapport d’hostilité.

La prise du corsaire marocain largement médiatisée

L’événement d’octobre 1773 fut grandement salué en Europe. L’écho médiatique est si considérable que de partout retentit l’éloge de “la Frégate

30. Voir aussi *Gazette de France*, 10 novembre, 1769: De Livourne, 11 octobre; et *Gazette de Vienne*, 5 novembre 1769: De Malte, 20 septembre. Il y a lieu de supposer que la capture des “esclaves” gracieusement libérés remonte à 1763. En cette année on nota une vive recrudescence des activités des corsaires marocains jusque dans l’Est méditerranéen, à tel point que le Grand-duc de Toscane, en sa qualité d’Empereur de l’Autriche, se vit obligé “de s’adresser au Grand-Seigneur, pour qu’il employe son autorité à empêcher que ces trois Régences [Tripoli, Tunis, Alger], avec lesquelles S.M. Imp. est en paix, ne reçoivent les Saletins dans leurs Ports; d’autant plus que leurs courses interrompent notre Commerce sur les Côtes de Barbarie & dans les Etats de Sa Hautesse, ce qui tourne au préjudice de ses Sujets, de même qu’au nôtre.” (*Courrier d’Avignon*, 11 octobre, 1763: De Livourne, 26 septembre). Selon la *Gazette de Leyde*, 13 septembre, 1763 (De Cadix, 12 août), “les Corsaires de (Tetuan) sont allé établir leur croisière dans le *Levant*; Et, pour éviter la reprise de leurs Captures, ils ont ordre de les envoyer à *Alger*, à *Tunis*, & à *Tripoli*.” Voir aussi *Gazette d’Amsterdam*, 27 septembre, 1763: De Livourne, 5 septembre; *Gazette de Leyde*, 4 octobre, 1763: De Livourne, 17 septembre. On relève dans la presse contemporaine plusieurs cas de prise de navires toscans et leurs équipages. Voir *Gazette de Leyde*, 27 septembre, 1763: De Gibraltar, 26 août: “Les Corsaires de *Tétuan* ont enlevé une Polacre de *Livourne*, & un Bâtiment *François*, qui revenoient de *Smirne*, chargé de coton, soie, cire, & autres Marchandises, & qu’ils ont conduit à *Tunis*”; *Gazette de Leyde* 21 octobre, 1763: De Livourne, 26 septembre: “Une Frégate du Pavillon Impérial aiant poursuivit un Corsaire de *Salé* jusques sous *Porto-Farina* sur la Côte de *Barbarie*, le canon de la Place l’avoit obligé de lâcher prise & de se retirer pour aller chercher un autre Corsaire, qui s’étoit séparé du premier à leur rencontre.”

A propos de l’amplification des activités des corsaires marocains, notamment ceux de Salé, en 1763, il y a lieu d’évoquer une théorie intéressante publiée dans le *Courrier d’Avignon*, 20 septembre, 1763 (De Lisbonne, 20 août: *Extrait d’une Lettre d’Espagne, le 3 Septembre*): “Jamais les Saletins n’ont été si entreprenans [...] De tous les Corsaires de Barbarie, les Saletins étoient autrefois le moins à craindre, parce qu’ils ne pouvoient armer que de petits Bâtimens, à cause d’une barre qui traversoit la radé de Salé; mais depuis le dernier tremblement de Lisbonne, qui s’est fait sentir jusques dans la Mauritanie, la barre de Salé s’est ouverte: de sorte qu’aujourd’hui des Fregates, depuis 26. jusqu’à 38. Canons, peuvent aisément y entrer & en sortir...”

de guerre l'*Autriche* qui s'est acquise une gloire immortelle.³¹ Témoin de cette époque, l'orientaliste et diplomate autrichien Franz von Dombay résume dans son *Histoire des Rois du Maroc* le fait et sa portée:

“Avec une petite frégate, le Chevalier Acton a coulé à fond une grande partie des forces maritimes marocaines. Les navires des nations les plus distinguées de l'Europe n'ont jamais eu une telle chance.”³² De même Louis de Chénier qui en fit le récit et commenta: “Les armemens des grandes puissances de l'Europe n'avoient jamais eu une pareille rencontre.”³³ La Cour de Madrid n'a sûrement pas été la seule à transmettre ses vives félicitations à celle de Florence, “par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Autriche.”³⁴

La frégate marocaine et son équipage à Livourne

Le 7 novembre (1773), Acton fit son entrée à Livourne avec sa prise.³⁵ Apparemment la quarantaine fut de brève durée. Le 19 novembre, on annonça de Livourne qu’“hier, il fut autorisé à la frégate de guerre l'*Austria* d'entrer dans le port avec sa prise salétine,”³⁶ et qu’“aujourd'hui, à 4 heures, ont fit descendre à terre, sur les barques de l'*Austria* les captifs marocains.”³⁷ Ils étaient “accablés de chaînes et escortés des deux côtés de barques chargées

31. *Gazette de Cologne*, 18 janvier, 1774: De Livourne, 31 décembre, 1773.

32. Franz von Dombay, *Geschichte der Scherifen oder der Könige des jetzt regierenden Hauses zu Marokko* (Agram: Novossel, 1801), 172.

33. De Chénier, *Recherches*, vol. III, 243.

34. *Hamburgischer Correspondent*, 28 décembre, 1773: Livorno, 9.11. A la même période, le Maroc déclarait son intention de reprendre par la force les présides espagnoles sis sur son littoral méditerranéen. Le Sultan souhaitait néanmoins préserver la paix établie en mai 1766- Mais, “Les Lettres de *Madrid* portent que [...] la Cour avoit déclaré à l'Empereur de *Maroc* que s'il persistoit dans ses prétentions contre la Place de *Ceuta*, Sa Majesté *Catholique* se verroit obligée de mettre en mer toutes ses forces maritimes pour attaquer *Fez*, *Mequinez*, *Larrache* & autres Ports de *Maroc*.” (*Gazette d'Amsterdam*, 31 décembre, 1773: De Livourne, 8 décembre). Dans cette même période, un vaisseau anglais, le *Westmoreland*, fut capturé par “une Frégate Maure” et conduit à Larrache (*Gazette d'Amsterdam*, 12 octobre, 1773: De Londres, 5 octobre). Un article de Londres, du 17 septembre 1773, dénonce “la conduite des Corsaires *Barbaresques*, qui continuent d'interrompre la Navigation de nos Navires dans la *Méditerranée*,” pour ajouter plus loin qu’ : “Il est fâcheux pour la *Chrétienté* que les Puissances leur fournissent de l'Artillerie, des munitions de guerre & d'autres provisions qui les mettent en état de nuire à tout le Commerce de la *Méditerranée*.” (*Gazette d'Amsterdam*, 21 septembre, 1773: De Londres, 17 septembre). Le refus de la Hollande d'accéder à la demande du Sultan marocain de lui fournir des armes va mener, à cette même époque des années 1770, à une rupture des relations, lourdes de conséquences pour les deux parties. Des années durant, une flotte hollandaise soumet les ports marocains à un blocus et entrave la navigation marocaine. La paix ne fut renouvelée qu'en juillet 1777. Ce n'est qu'alors, vraisemblablement, que l'affaire avec la Toscane put revenir à l'ordre du jour.

35. *Gazette de Berne*, 27 novembre, 1773: D'Italie, 13 novembre. Voir aussi *Hamburgischer Correspondent*, 30 novembre, 1773: Livorno, 12. 11.

36. *Wienerisches Diarium*, 4 décembre, 1773: Livorno, 19. 11.

37. Ibid.

des soldats de la frégate.” Sitôt à terre, on les emmena au “*bagno*”³⁸ dans la “vieille forteresse,” où l’on avait aménagé un compartiment spécial pour le raïs marocain et les deux ou trois autres officiers.³⁹ Telle une procession, le cortège, triste pour les uns et heureux pour les autres, fit son chemin vers le bain dans une ambiance festive: “sous roulement de tambours et avec la troupe musicale en tête, à travers une affluence d’un nombre incroyable de gens du peuple.” Le même article, dans la gazette viennoise *Wienerisches Diarium* du 4 décembre 1773, ajoute qu’on choisit, parmi les captifs, quatre personnes, “dont un Noir d’une taille extraordinaire,” pour les faire emmener travailler dans “le nouveau lazaret.”⁴⁰ Une correspondance ultérieure de Livourne (du 24 décembre) précise que le raïs marocain eut droit, dans son incarcération dans “la vieille forteresse,” à une suite de trois chambres et un “esclave” pour le servir, et que le Grand-duc lui a alloué, pour son entretien, un subside quotidien de “3 *paoli*,” tandis que ses “2 officiers” eurent droit à “1 *paolo*” par jour chacun.⁴¹

Vente aux enchères du “Tigre”

Bientôt on annonça la mise à l’encan de la frégate marocaine, “sur laquelle on a trouvé quatre étendards.”⁴² Il s’agit, révèle un autre organe, de “butins de guerre pillés dans différentes églises.”⁴³ L’insinuation ne manque certes pas de rappeler ou d’accentuer qu’il s’agit d’“ennemis de la foi.” La même source déclare que la frégate marocaine capturée “a été construite par un Jésuite portugais qui s’était réfugié au Maroc.”⁴⁴ Une première criée fut

38. Dans un chapitre sur Livourne, l’auteur écrit à propos “du grand bain des forçats, destiné à accueillir les centaines d’esclaves ramenés comme prise de guerre et qui est installé en plein cœur de l’espace urbain. Doté de ses propres lieux de cultes, tant pour les chrétiens que pour les musulmans, il fournit la main-d’œuvre nécessaire aux grands travaux d’édification de la cité et à l’entretien de ses rues.” Samuel Fettaf, “Livourne: cité du Prince, cité marchande XVI^e-XIX^e siècle,” in *Florence et la Toscane, XIV^e-XIX^e siècles: Les dynamiques d’un État italien*, dir. Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon (Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 2004), 179-95.

39. *Hamburgischer Correspondent*, 3 décembre, 1773: Livorno, 14. 11. Voir aussi *Gazette de Leyde*, 7 décembre, 1773: De Livourne, 15 novembre.

40. Voir aussi *Hamburgischer Correspondent*, 10 décembre, 1773: Livorno, 20. 11. On lit ailleurs: “Quatre de ces mêmes Esclaves, parmi lesquels est un Maure beaucoup plus grand que tous les autres, ont été consignés aux Dragons pour être conduits au nouveau Lazaret, où ils seront employés aux travaux.” (*Courrier d’Avignon*, 3 décembre 1773: De Livourne, 24 novembre).

41. *Wienerisches Diarium*, 8 décembre, 1773: Livorno, 24. 11.

42. *Der Wandsbecker Bothe*, 28 décembre, 1773: Florenz, 10. 12.

43. *Hamburgischer Correspondent*, 28 décembre, 1773: Livorno, 9.12. Nous avons vu ci-dessus le consul suédois Molinari mentionner dans son rapport que l’escorte de soldats marocains, en route du port de la Goulette vers le palais beylical du Bardo, arborait des étendards, sans doute les mêmes trouvés sur le vaisseau du capitaine Hachmi Mestari et pris abusivement pour le produit d’un pillage d’église.

44. Voir *Gazette d’Amsterdam*, 3 décembre, 1773: De Livourne, 15 novembre.

organisée le 30 décembre⁴⁵ et ne chiffrâ que 4040 piastres, et une seconde, tenue le 11 janvier, atteignit 4510 piastres.⁴⁶ Et ce n'est qu'à la troisième adjudication, fixée au 1^{er} mars (1774),⁴⁷ que la prise fut finalement cédée "pour le prix de 4580 piastres, qui ont déjà été remises au Commissariat de la Marine de Guerre."⁴⁸ Ultérieurement, on apprend que "le produit de la vente de la Frégate Saletine le *Tigre*" fut distribué à l'équipage de l'*Austria*.⁴⁹ L'héros de l'exploit, le Chevalier Acton, apprend-on par ailleurs, reçut de la part du Grand-duc "une gratification de 200 écus en récompense de la Victoire signalée qu'il remporta, le 14 du mois d'Octobre de l'année dernière, sur l'Escadre Salétine auprès de Gibraltar."⁵⁰

Traitement de faveur aux captifs marocains

Le 12 janvier (1774), on relata de Livourne, que: "Dimanche dernier, le Chevalier Acton, Capitaine des Frégates de Guerre du Grand Duc donna à diner au Raïs Agi-El-Ascimi-Mestiry, le même qu'il fit dernièrement esclave en combattant la Frégate de Guerre Saletine la *Tigre*. Après le repas le Raïs se retira à son quartier dans l'ancien Château."⁵¹ Un journal allemand qui rapporte les mêmes faits ajoute que "l'Empereur de Maroc" aurait condamné le raïs Mestari "à armer à ses frais trois frégates" et démis de leurs fonctions les autres capitaines de l'escadre, pour les remplacer par des raïs que devrait lui recruter le Dey d'Alger.⁵² L'auteur de l'article ne s'empêcha pas de dire son avis que les chances d'avoir des recrues de l'étranger seraient minimales, "à cause de la condition de sortir en croisière même en hiver."⁵³

Le traitement de faveur dont semblaient jouir les captifs marocains, par rapport aux autres prisonniers "barbaresques," s'étaye par l'information suivante: "De Livourne, le 17 janvier (1774): En exécution des ordres de Son Altesse Royale, on a distingué par l'habillement les Esclaves Saletins des Esclaves des autres Nations; ils ont paru depuis Mercredi avec un long capot, couleur de châtaigne obscur, & un sous-capot vert avec la rose blanche."⁵⁴ De

45. *Gazette de Nice*, 11 janvier, 1774: De Livourne, 16 décembre, 1773.

46. *Gazette de Nice*, 28 janvier, 1774: De Livourne, 12 janvier. Voir aussi *Reichs-Postreuter*, 2 février, 1774: De Livourne, 13 janvier.

47. *Gazette de Nice*, 8 mars 1774: De Livourne, 23 février.

48. *Gazette de Nice*, 22 mars 1774: De Livourne, 8 mars.

49. *Gazette de Nice*, 29 avril 1774: De Livourne, 15 avril.

50. *Gazette de Nice*, 22 mars 1774: De Livourne, 8 mars.

51. *Gazette de Nice*, 28 janvier, 1774: De Livourne, 12 janvier. Voir aussi *Gazette de Cologne-Supplément* au no 8, 28 janvier, 1774: De Livourne, 12 janvier.

52. *Der Wandsbecker Bothe*, 1 février, 1774: Livorno, 12. 1.

53. *Ibid.*

54. *Gazette de Nice*, 1 février 1774.

son côté, un autre journal écrit de Livourne, le 19 janvier: “Le Grand-Duc de *Toscane*, aiant voulu que les esclaves *Turcs* fussent distingués des forçats par un uniforme, on a exécuté ses ordres souverains à l’égard des *Saletins*, qui ont paru le 15, habillés de la même façon.”⁵⁵

Courrier du Maroc au raïs Hechmi Mestari

Le 9 février (1774), on annonça l’arrivée de lettres adressées au capitaine Hechmi Mestari. La nouvelle, telle que parue (entre autres) dans la *Gazette de Nice* du 22 février 1774, mérite d’être reproduite intégralement:

“De Livourne, le 9 février: Le 31. du mois dernier, il est arrivé plusieurs Lettres adressées au Raïs que le Chevalier Acton a combattu & fait Esclave. Avant de les lui remettre, on les porta au Chevalier Acton qui, selon la coûtume, les ouvrit, & les fit traduire pour en savoir le contenu. Parmi ces Lettres, il en étoit une du Mufti, & une autre du fils du Raïs, écrites l’une & l’autre par ordre de l’Empereur de Maroc. La première de ces Lettres débute par des malédictions libéralement données à tous les Chrétiens, & par autant de bénédictions qu’il donne de la part du Grand-Mahomet au Raïs & à tout son équipage. Il lui fait ensuite part du chagrin que son malheur a causé à l’Empereur, qui versa des larmes en l’apprenant, & qui ayant ensuite tiré son cimenterre, jura sur cette arme qu’il vengeroit cet affront; il l’assure de toute la bienveillance du Prince, & lui annonce qu’il sera incessamment racheté ainsi que tout son équipage: que l’Empereur avoit envoyé, depuis le 12 Novembre, un Ambassadeur à la Cour de Toscane, lequel a pris la route de la France, pour traiter de son rachat, & à qui il a remis 116 mille doubles, le Mufti finit cette Lettre si consolante en l’exhortant à prendre patience, & en l’assurant que tous ceux qui avoient péri dans l’action s’étoient rendus infiniment agréables aux yeux de Mahomet & que les Chrétiens auroient à rendre un compte terrible à ce Prophète de l’affront qu’ils ont fait à une Nation qu’il protège. La Lettre du fils du Raïs contient à peu-près les mêmes choses que celles du Mufti. Ce qu’il offre de particulier, c’est que l’Empereur a fait publier par tous ses Etats qu’il alloit faire racheter son équipage, ce qui avoit comblé de joie tous les parens de ceux qui ont eu le malheur d’être faits Esclaves, & qu’il avoit fait des pensions à toutes les familles qui ont perdu leur Chef dans le Combat dont le nombre va

55. *Gazette de Cologne* – Supplément au no 10, 4 février, 1774.

à 160, & qu'enfin l'Empereur avoit donné les ordres les plus pressans de préparer des Armemens redoutables pour aller en course cette année, contre les Bâtimens Chrétiens & en prendre une juste vengeance.”⁵⁶ De Cadix on faisait circuler que “pour pallier à la perte du vaisseau pris par la frégate toscane,” le Sultan avait entamé des négociations “avec une certaine puissance européenne” pour l'acquisition de six frégates de guerre.⁵⁷

Démarches suite à la capture de la frégate “salétine”?

Dans sa précédente édition, la *Gazette de Nice* avait déjà annoncé le départ, “le 12 du mois de Novembre, d'un des premiers Ministres de l'Empereur,” chargé de passer d'abord à Paris – probablement pour solliciter son entremise – et de continuer ensuite vers la Toscane.⁵⁸ D'après un journal allemand, l'Envoyé était porteur de 116000 ducats, destinés au rachat des captifs. “Cette somme [qui correspond au “116 mille doubles” mentionnés dans la lettre citée ci-dessus!], y ajoute-t-on, c'est les Grands du royaume qui ont eu l'honneur de l'avancer, sur l'ordre de l'Empereur.”⁵⁹

Le récit de la bataille navale évoquait, “un Ambassadeur de *Salé*, qui arriva dans ce tems à Gibraltar, pour passer à la Cour de Londres” et qui “demanda à parler au *Raïs* Prisonnier de la Frégate *Salétine*, ce que le Chevalier d'*Acton* lui permit.” Il s'agit sans doute de Tahar ben Abdalhaq Fennich, que le Sultan avait effectivement chargé, en cette même période, d'une mission auprès du Gouvernement anglais. Le chemin des ambassades marocaines vers Londres passait d'habitude par Gibraltar. Sa présence dans la capitale anglaise est signalée en décembre (1773). Un article du 26 de ce même mois informe: “L'Ambassadeur de *Maroc* a été, depuis peu, fort souvent en conférence avec les Ministres du Roi, & l'on assure que notre Cour acceptera la proposition, que lui fait cet Empereur de lui céder l'isle *Féodalé*.”⁶⁰ Plus tard, le même journal fait part que “le 7 [février 1774], *Taher-Fenisch*, Ambassadeur de l'Empereur de *Maroc*, eût sa premiere audience du Roi, à qui il remit ses lettres de créance. Ce Ministre avoit amené dix chevaux magnifiques, dont il

56. *Gazette de Nice*, 22 février, 1774: De Livourne, 9 février. Voir aussi *Der Wandsbecker Bothe*, 15 mars, 1774: Florenz, 25. 2.

57. *Reichs-Postreuter*, 19 février, 1774: De Gênes, 29 janvier.

58. *Gazette de Nice*, 18 février, 1774: De Livourne, 4 février. Voir aussi *Wienerisches Diarium*, 19 février, 1774: Livorno, 4. 2; *Hamburgischer Correspondent*, 25 février, 1774: Livorno, 7. 2.

59. *Der Wandsbecker Bothe*, 15 mars, 1774: Florenz, 25.2.

60. *Gazette de Cologne*, 6 janvier, 1774: De Londres, 26 décembre, 1773. Voir supra, annotation no 7.

fit présent à S.M. de la part du Souverain son Maitre.”⁶¹ Et ce n’est qu’en août (1774) que son retour au Maroc est annoncé.⁶²

A ce moment-là, se préparait une ambassade pour la Cour de France: “Cadix, le 30 septembre [1774]: On mande aussi de la côte de Maroc, que dans les premiers jours du même mois [septembre], l’Empereur a expédié de Miquenez, le Maure Sidy Abd-Allah Scarant, Sous-Gouverneur de Rabath, pour porter au Roi de France, une lettre de félicitation sur son avènement à la Couronne.”⁶³ Vers le 10 décembre 1774, le dit ambassadeur est vu à Marseille;⁶⁴ et le 23 janvier 1775, il est reçu à Versailles par le nouveau roi, Louis XVI, le gendre de l’Impératrice Marie-Thérèse d’Autriche, et par conséquent le beau-frère de Léopold de Toscane.⁶⁵ Mais nous ignorons si cette mission en France⁶⁶ avait impliqué aussi d’aborder le sujet des “esclaves” marocains en Toscane et les moyens de les libérer. Bien entendu,

61. *Gazette de Cologne*, 22 février, 1774: Lettres de Londres, 11 & 15 février.

62. Voir *Hamburgischer Correspondent*, 12 novembre, 1774. L’article, daté du “pays de Maroc” (*Aus dem Maroccanischen*), le 25 septembre, dit qu’au “mois d’août [1774], un navire anglais est arrivé à Tanger, ramenant Sidi Tahar Fenis, que l’Empereur avait envoyé à Londres, [et avec lui les présents du Roi d’Angleterre, consistant en:] 19 mortiers avec affûts, 2850 bombes, 30 canons en fer avec affûts, 4 caisses de mèches, 3200 cartouches, 25 paquets d’argenterie, des instruments de précision, des sabres, des fusils, de la porcelaine, du tissu etc. Sidi Tahar Fenis a ramené également 2 canons en métal de 24 livres, qui ont été moulés en Angleterre de la fonte de plusieurs morceaux d’artillerie, qui se trouvaient dans les arsenaux de l’Empereur. C’était principalement pour faire mouler ces deux canons qu’il a été envoyé en Angleterre.” *La Gazette de France*, 11 novembre, 1774 (de Cadix, le 5 octobre) ajoute qu’“on avoit joint à tous ces effets de prix, trente livres d’excellent thé; une barrique de sucre, en pain double, raffiné; & six ballots de draps d’Angleterre & de toiles fines,” et que “la valeur des présents amenés par Tahar Fenis sont estimés à 60000 piastres.” Voir aussi à ce sujet la *Gazette de Cologne*, 11 novembre, 1774: D’Italie. Trieste, 24 octobre. D’après un article de Tanger du 26 décembre 1780, le Sultan marocain y fit publier un avis sur les raisons du mécontentement qu’il affichait alors contre les Anglais: la 3^e raison concerne les canons livrés à Tahar Fennich qui, non seulement de petite taille, auraient “explosé dès le premier essai.” (Cf. *Hamburgischer Correspondent*, 7 février, 1781).

63. *Gazette de France*, 31 octobre, 1774. Sur cette mission, destinée à transmettre les condoléances pour la mort de Louis XV et les félicitations pour la succession de Louis XVI, voir Jacques Caillé, “Ambassades et missions marocaines en France,” *Hespéris-Tamuda*, I, fasc.1 (1960): 55-6. Voir aussi Rabah Saïed, “Le regard français sur les envoyés marocains du XVII^e et XVIII^e siècles,” (Mémoire de D.E.A, Université de Paris VIII, 1999-2000), 106-9.

64. Voir *Gazette de Cologne* – Supplément au no 3, 10 janvier, 1775: De Marseille, 14 décembre, 1774: “Sidi Asclan, Sous Gouverneur de Salé, chargé par le Roi de Maroc, de remettre de la part de ce Prince, des lettres au Roi, est arrivé depuis quelques jours, dans cette Ville: il se propose de partir demain pour Paris.”

65. *Gazette de Cologne*, 3 février, 1775: De Versailles, 26 janvier: “Sidi Scalant, Sous-Gouverneur de Salé, chargé par l’Empereur de Maroc, de remettre de la part de ce Prince, des lettres au Roi, s’est rendu ici le 23. & a été présenté le même jour, à S.M., par Mr de Sartine, Secrétaire d’État aiant le Département de la Marine.”

66. *Gazette de France*, 5 mai, 1775: De Paris, 5 mai: “Cid-Abdoulla Scalan, Sous-Gouverneur de Salé, après avoir rempli auprès de Sa Majesté une Commission de la part du Roi de Maroc, est arrivé dans le Port de Brest: il s’y est embarqué pour Salé le 14. Avril dernier, avec le Sieur Chénier, Chargé des Affaires de Sa Majesté auprès de ce Prince, sur la Frégate l’*Aigrette*, commandée par le Chevalier Balleroy, Capitaine de Vaisseaux.”

les journaux n'en disent rien. Seules les archives concernées sont à même de révéler si, depuis les lettres prometteuses, reçues par le capitaine Hechmi Mestari en février 1774, des efforts diplomatiques ou autres ont été déployés à cet effet, ou si le Sultan, absorbé par les troubles intérieurs, les différends avec les puissances extérieures⁶⁷ et les projets d'aménagement urbanistique, avait négligé le sort de ses marins.

Signes de réconciliation du Grand-duc de Toscane?

Jusqu'en octobre 1777, les nouvelles indiquent que les membres de l'équipage sont toujours en captivité en Toscane. Un article de Florence, du 3 octobre 1777, dans la *Gazette de Cologne*, informe toutefois que le Grand-duc Léopold "vient d'accorder la liberté à 9 esclaves *Saletins* qui furent pris par la Frégate l'*Autriche*, le 14 Octobre 1773, sur la Frégate de leur nation le *Tigre*," ajoutant que "S.A.R. les a fait habiller à ses propres frais, & leur a procuré d'autres secours pour retourner dans leur Patrie dont ils ont déjà pris la route."⁶⁸ Un an auparavant, le journal viennois *Wienerisches Diarium* fait savoir, de Florence, le 20 septembre (1776): "Son Altesse Royale, mû par sa clémence innée, a ordonné de libérer le *raïs* salétin Tali Belgali [sic], capturé dans une bataille navale, de le pourvoir de vêtements convenables, ainsi que des frais de voyage, pour qu'il puisse rentrer dans sa patrie et porter à la connaissance de son prince 'barbaresque' de quelle manière noble et généreuse un fils de Marie-Thérèse et frère de Joseph est habitué de penser et d'agir."⁶⁹

L'initiative a tout l'air d'un signe envers le souverain marocain pour lui rappeler ses sujets et l'inciter ainsi à agir en vue de leur libération. On peut penser qu'il y avait aussi le vœu de jeter les ponts avec le Gouvernement marocain en vue d'un assainissement des rapports.

Une ambassade marocaine en gestation pour la Toscane

A ce moment-là, la décision de dépêcher une ambassade à la cour de Toscane était déjà prise, néanmoins le flou entourait la personne de l'ambassadeur. Le 10 août 1777, on annonçait de Meknès, où se trouvait alors la Cour du sultan Sidi Mohammed ben Abdallah: "c'est *Sid-Hamet-Ben-Hamaran*, Bacha de *Duquela* qui, accompagné du Juif *Sumbel*, doit avoir l'Ambassade de *Toscane*, à la place de *Ben-Abdimelec*. L'un & l'autre y vont pour traiter de la paix & de la rançon des esclaves faits il y a trois ans par une

67. Notamment une grave brouille avec l'Espagne et une rupture néfaste avec les Pays-Bas.

68. *Gazette de Cologne* – Supplément au no 82, 14 octobre, 1777: De Florence, 3 octobre.

69. *Wienerisches Diarium*, 2 octobre, 1776: De Florenz, 20 septembre. La même nouvelle est fournie par le *Reichs-Postreuter*, 4 octobre, 1776: De Livorno, 13 septembre. L'"Esclave Salétin" libéré est nommé *Tami Belgasi* et qualifié de *sous-raïs*.

Frégate sortie de *Livourne*.⁷⁰ La confusion se répercute dans un article du 31 août (1777) qui, de Gibraltar, annonce prématurément le départ imminent du “Maure Feniz” pour la Hollande, d’un “cousin” du Sultan pour le Danemark, et de “Ben-Abdimelec, Gouverneur de Mamora” pour la Toscane.⁷¹

Il n’empêche qu’on hésite longtemps à nommer un “Sidy Mehmet Benamora,⁷² General des troupes royales et Gouverneur de Marmora,” comme chargé de la mission toscane, avec les inévitables déformations du nom, d’un journal à un autre.⁷³ Et c’est bien un envoyé portant ce même nom qu’on attendait à Florence, comme il ressort d’une correspondance du journal de Hambourg, datée de Florence, le 4 novembre (1777).⁷⁴ Même le journal Viennois, *Wienerisches Diarium*,⁷⁵ censé être bien informé sur les affaires de la cour grand-ducale de Florence, écrit, de ce lieu, le 2 janvier 1778, que “l’Ambassadeur marocain, destiné à notre Cour” s’appelle “Sidy Mehemet Bennamor” et annonce son arrivée à Livourne, “le vendredi dernier, venant de Marseille,⁷⁶ via Nice, à bord d’une polacre française.”⁷⁷ Et ce n’est que dans sa correspondance florentine suivante, du 16 janvier, que le *Wienerisches Diarium* se corrige et présente le

70. *Gazette de Cologne*, 14 octobre, 1777: De Mequinez, le 10 août. Le même rectificatif concerna aussi Tahar Fennich: “Le Maure Taher-Fenitz, destiné à l’Ambassade de Hollande, a reçu un contrordre; il doit se rendre en France avec 20 sujets de ce Royaume qui avoient été faits esclaves pour avoir été surpris dans la riviere de Num faisant un commerce défendu.” Il s’agissait alors de remettre à Louis XVI “un Capitaine François [Dupuy/Dupuis, dont le naufrage remonterait au 27-12-1775] avec son équipage [29 hommes], qui, ayant fait naufrage sur les côtes d’Afrique, fut réduit en esclavage par les Maures; mais il a été généreusement racheté par le Roi de Maroc. Cet Ambassadeur sera logé avec toute sa suite à l’Hôtel de Tours, rue du Paon, & cet Hôtel prendra le nom de l’Ambassadeur extraordinaire du Roi de Maroc. Le Suisse & les domestiques qui doivent le servir auront la livrée du Roi.” (*Courrier d’Avignon*, 26 décembre, 1777: De Paris, 16 décembre).

71. *Gazette de Cologne* du 30 septembre 1777: De Gibraltar, le 31 août. Le *Courrier du Bas-Rhin* du 22 novembre 1777 annonce de Madrid, le 4 novembre: “On apprend de ce port [Carthagène] que les maures Taher-Feniz & Abdimeleck, nommés ambassadeurs du roi de Maroc aux cours de France & de Toscane, y attendent 2 vaisseaux François, à bord desquels ils doivent se rendre à leurs destinations respectives.”

72. Dans une biographie de Leopold II, de 1790, l’ambassadeur marocain à Florence en 1778 s’appelle “Sidi Mehemet Bonovora”. Cf. Anonyme, *Lebensbeschreibung Leopold des IIten. Römischen Kaisers in Germanien, Ungarn, Böhmen und Gallizien Königs u* (Prag: Höchenberger, 1790), 20.

73. Il est “Sid Hamet Ben-Amorza” (*Wienerisches Diarium*, 22 octobre, 1777: Madrid, 23. 9.), ou encore, ailleurs: “Sidy Mehemet Bennamor”; “Sidy Mehemet-Benamor, Général & Gouverneur de Marmora,” ou: “Sidy Mehmet Benamora, General des troupes de l’Empereur et Gouverneur de Mamora” (*Hamburgischer Correspondent*, 21 novembre, 1777: Florenz, 4. 11.)

74. Voir *Hamburgischer Correspondent*, 21 novembre, 1777: Florenz, 4. 11.

75. Journal créé par privilège de l’Empereur d’Autriche en 1703; renommé *Wiener Zeitung* à partir de 1780.

76. C’est probablement à Marseille qu’eut lieu la quarantaine, obligatoire dans les ports européens à toute embarcation en provenance de Barbarie et du Levant. Cf. *Wienerisches Diarium*, 27 décembre, 1777: Florenz, 15. 12.

77. *Wienerisches Diarium*, 14 janvier, 1778: Florenz, 2.1. Voir aussi *Reichs-Postreuter*, 26 janvier, 1778: Livorno, 31.12.1777.

même Ambassadeur en tant que “Muhamed Abdil Melak.”⁷⁸

L’arrivée à Livourne de l’Ambassadeur marocain du Sultan

Déjà le 13 décembre 1777, les nouvelles de Livourne disent que “l’ambassadeur envoyé par l’Empereur de Maroc à notre Cour est attendu d’une heure à l’autre.”⁷⁹ Il arrive enfin le soir du vendredi 26 décembre (1777), venant “de *Marseille & de Nice* à bord d’une polacre *Françoise*,” mais ne descend à terre que le 31, “à onze heures du matin.”⁸⁰ On compta à sa suite 30 personnes. Des voitures officielles l’attendaient: “Il a fait ici son entrée en carrosse suivi de deux autres, & escorté de toute sa Cour qui est composée de 30 personnes.”⁸¹ Le cortège prend la direction de l’hôtel “*A la Croix de Malte*” (*Zum Maltheserkreuz*).⁸² S’étant un peu reposé, il va se présenter au Gouverneur de la ville,⁸³ “le marquis de Borbon del Monte,” qui le reçoit “à la tête de tout l’Etat-Major en *gala*,” et lui rend la visite tout de suite après, “accompagné des principaux de nos Officiers.”⁸⁴ Il reste à Livourne jusqu’au 8 (janvier 1778), avant d’être conduit à Florence.

Les présents du Sultan

D’emblée, la presse est informée sur les présents dont “cet ambassadeur noir” serait porteur, à savoir “six chevaux africains de premier choix, deux éperviers et un anneau somptueux d’une valeur estimée à 2000 ducats.”⁸⁵ Plus tard, il sera question de „huit incomparablement beaux chevaux, dont l’un est orné splendidement à la manière orientale.”⁸⁶ C’est que, apprend-on d’une

78. *Wienerisches Diarium*, 28 janvier, 1778: Florenz, 16.1.

79. *Reichs-Postreuter*, 3 janvier, 1777: Livorno, 13.12.1777.

80. *Gazette de Cologne*, 13 janvier, 1778: De Livourne, 31 décembre, 1777.

81. Ibid.

82. C’est dans ce même hôtel, rapporte un journal en janvier 1775, que descendit le prince allemand, l’Electeur Palatin (der Kurfürst von der Pfalz), en janvier 1775 (Cf. *Gazette de Cologne* – Supplément au no 5, 17 janvier, 1775: De Livourne, 4 janvier). C’était donc alors (nonobstant son nom, certainement désagréable à un Maghrébin de l’époque) le meilleur hôtel de la place.

83. “Le gouverneur civil et militaire de Livourne, qui représente le grand-duc dans la cité, est commandant suprême du littoral toscan et de la souveraine marine de guerre.” À ce titre, il a “la haute main sur l’ensemble des fortifications littorales et sur la marine de guerre toscane. Comme il s’agit d’enrayer le développement de la piraterie barbaresque, Livourne est pensée comme une place forte et un port militaire.” Fettah, “Livourne,” 179-95.

84. *Gazette de Cologne* – Supplément au no 4, 13 janvier, 1778: De Livourne, 31 décembre, 1777. Voir aussi *Gazette de Leyde*, 20 janvier, 1778: De Livourne, 31 décembre, 1777. On y lit: “*Sidi-Mehemet-Benamora*, Ambassadeur du Roi de *Maroc* à la Cour de *Toscane*, est arrivé Vendredi au soir dans notre Port, aiant fait le trajet de *Marseille & Nice* à bord d’une Polacre *Françoise*: Il n’est descendu à terre que ce matin à onze heures, qu’il a fait son entrée en cette Ville en Carosse, suivi de deux autres, & avec un Cortège de 30. Personnes: Il a ensuite fait sa visite de cérémonie au Marquis de *Borbon del Monte*, notre Gouverneur, qui la lui a renduë peu après.” Voir aussi *Reichs-Postreuter*, 26 janvier, 1778: Livorno, 31.12.1777; *Wienerisches Diarium*, 14 janvier, 1778: Florenz, 2. 1.

85. Ibid.

86. *Wienerisches Diarium*, 31 janvier, 1777: Florenz 19. 1.

autre source, l'ambassadeur avait ajouté aux six montures sultanesques, deux autres, "d'une non moindre beauté, en tant que cadeau personnel."⁸⁷ La même source ajoute que la Grande-duchesse reçut de son côté "une variété de somptueux tissus et de mousseline, ainsi qu'une caisse avec de la cire comme on en fait au Maroc," et que les grands de la Cour se firent offrir "de superbes habits salétins, faits de soie et de laine."⁸⁸

Mohamed ibn Abdelmalik à Florence

De Livourne, le diplomate marocain monta, le 8 janvier (1778), à Florence, la capitale toscane et résidence grand-ducale, où il va séjourner jusqu'au 21 février. Il aura donc assez de temps pour visiter cette prestigieuse ville, "le berceau de la Renaissance en Italie," et apprécier ses monuments architecturaux et les trésors artistiques hérités des Médicis. Il parcouru 80 kilomètres environ, "escorté par un détachement de Dragons."⁸⁹ Il descendit, apprend-on, "à l'hôtel de l'*Aigle*, où on lui a donné une garde & où il est traité superbement aux fraix de la Cour."⁹⁰

A cette époque, le règne du Grand-duc Léopold de Toscane jouissait d'une bonne réputation. Dans le tableau politique européen de l'année 1777, publié dans le *Courrier d'Avignon* du 2 janvier 1778, on lit l'appréciation suivante:

"La Toscane, dont tous les voyageurs, tous les livres, nous parlent avec admiration, continue à se perfectionner dans l'art de rendre ses Sujets heureux. Beaucoup de police, la protection pour le commerce, la liberté pour l'industrie sont les trois principes dont le Grand Duc ne s'écarte jamais. Accessible au moindre de ses Sujets, il accueille également & la vérité & les connaissances utiles; sans avoir des revenus immenses, il en emploie encore une partie à l'instruction de ses peuples"⁹¹

La capitale, Florence, est réputée à l'époque comme étant l'une des plus belles villes d'Italie, "soit par son heureuse position, soit par les riches ornements dont elle est décorée. On y compte 152 Eglises, 17 places, 160 Statues publiques, & un grand nombre de Palais, dont le plus estimé est le Palais Picti, où le Grand-Duc fait sa résidence. C'est là qu'est la fameuse Vénus de Médicis, le plus parfait chef-d'œuvre qui soit sorti du ciseau d'un

87. *Des neueröffneten historischen Bilder-Saals 17. Theil. In welchem die allgemeine Welt-Geschichte vom Jahr 1776 bis 1780...beschrieben ist.* (Nürnberg: Verlag der J. Seitzischen Buchhandlung, 1782), 598-9.

88. *Des neueröffneten.*

89. *Gazette de Cologne* – Supplément au no 6, 20 janvier, 1778: De Florence, 9 janvier. Voir aussi *Hamburgischer Correspondent*, 28 janvier, 1778: Florenz, 10.1. On y notifie l'arrivée de l'ambassadeur marocain avec une suite de 30 personnes.

90. *Ibid.*

91. Voir "Discours sur les événemens politiques de l'année 1777," *Courrier d'Avignon*, 2 janvier, 1778.

artiste.”⁹² A l’époque de la visite de Sidi ibn Abdelmalik, la population florentine est estimée à “environ 70 mille habitants.”⁹³

Le Grand-duc, le futur Empereur Léopold II (1790-1792), jouissait de la réputation d’un “monarque éclairé.”⁹⁴ “Les Sciences, les Arts & le Commerce prennent depuis quelque tems en Toscane une activité due à la sage administration du Souverain.”⁹⁵ Depuis son accession au trône de la Toscane, suite à la mort de son père, François de Lorraine, en août 1765, “le Palazzo Pitti, à Florence,” écrit l’auteur d’une récente Histoire des Habsbourg, “devint le siège du plus sage, du plus équitable, du plus humain, du plus progressif des Gouvernements sur le continent européens.”⁹⁶ Encore plus que son frère Joseph, ajoute le même auteur, “il était un vrai représentant des Lumières.”⁹⁷

L’audience du 14 janvier 1778 au Palais Pitti

L’audience de remise des lettres de créance à ce prince eut lieu le mercredi 14 janvier (1778). Le *Wienerisches Diarium* du 28 janvier (1778) fournit une relation détaillée de cette cérémonie,⁹⁸ la première dans les relations entre le Maroc et ce petit mais prestigieux État italien du XVIII^{ème} siècle.⁹⁹ Escorté par un peloton de dragonniers, l’ambassadeur marocain arriva au palais *Pitti*¹⁰⁰ dans une voiture à six chevaux, accompagné du “Commissaire archiducal,” le Marquis del Monte, du secrétaire de la légation et de l’interprète aulique, dont on apprendra qu’il s’agissait d’un sieur Thomas Samne. Accueilli et

92. Poncelin de la Roche-Tilhac, *Etat des Cours de l’Europe ou Tableau des Gouvernements, Républiques et principales souverainetés de cette partie du monde* (Paris: Lamy, 1783), 246.

93. De la Roche-Tilhac, *Etat des Cours*.

94. Dans un récent ouvrage (collectif) sur la Toscane, le traité avec le Maroc (1778) est cité parmi les “mesures prises sous le règne de Pierre-Léopold, toutes favorables au commerce de transit de Livourne (et) en faveur de la sécurité de la navigation.” Fettah, “Livourne,” 179-95.

95. De la Roche-Tilhac, *Etat des Cours*.

96. Edward Crankshaw, *Die Habsburger* (Wien-München: Molden, 1978), 172.

97. Crankshaw, *Die Habsburger*. Aux yeux de l’Europe de l’époque, lit-on dans un ouvrage récent sur la Toscane, le Grand-duc Léopold apparaissait comme “le modèle du prince éclairé qui a reconnu les droits individuels des citoyens dans l’économie, l’administration ou la justice.” Emmanuelle Chapron, “L’État des Habsbourg-Lorraine (1737-1799),” in *Florence et la Toscane, XIV^e-XIX^e siècles: Les dynamiques d’un État italien*, dir. Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon (Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 2004), 105-24.

98. Nous adhérons à l’avis de David Do Paço, concernant les récits des audiences aux ambassadeurs ottomans et “barbaresques”, livrés par le *Wienerisches Diarium/Wiener Zeitung*, que “le récit est ici idéalisé [mais non faussé !] et sert avant tout à une célébration du prince et de la monarchie plus qu’il ne rend compte des aspects politiques de ces ambassades.” David Do Paço, “Vienne place politique orientale dans l’Europe du XVIII^e siècle,” *Austriaca* 74 (2012): 65. URL: https://www.researchgate.net/profile/David_Do_Paco/publication/

99. Cf. *Wienerisches Diarium*, 28 janvier, 1778: Florenz, 16. 1. Ibn Abdelmalik ne fut pas le premier envoyé maghrébin à être reçu à la capitale toscane. Déjà en juillet 1766, l’ambassadeur tripolitain Hadj Abderrahman Bediri Agha eut à y remplir une mission.

100. Voir la description (XIX^{ème} siècle) de ce palais dans Jules Gourdault, *Les villes de la Toscane* (Paris: Hachettes, 1888), 76.

guidé par le chef du protocole, le duc Salviati, il est conduit à la salle où le Grand-duc l'accueillit, "en bas de son trône, dans son uniforme de parade de maréchal, entouré de ses conseillers d'État et des hauts dignitaires de la Cour." Le représentant marocain s'était sans doute fait une idée de la réputation avantageuse de ce prince, et c'est probablement avec des sentiments de sympathie qu'il l'aborda.

S'étant rapproché du trône, l'ambassadeur fit trois révérences au souverain et lui adressa, "en langue maure," une allocution, que notre même source reproduit en version allemande. En voici le texte en traduction française:

"Votre Altesse,

Sa Majesté, l'Empereur de Maroc, est parfaitement édifié sur la magnificence de la Maison de laquelle votre Altesse Royale descend, ainsi que sur vos propres qualités sublimes, votre sens de la justice et votre amour, non seulement envers vos sujets, mais aussi pour ceux des nations étrangères. Pour ces raisons, mon Souverain vous voue une telle grande considération et une telle affection qu'il a mis en exécution ce qu'il n'a encore fait envers aucun autre monarque chrétien, et cela en m'envoyant, moi, son humble serviteur, qui se trouve être le plus proche de son trône,¹⁰¹ en qualité d'ambassadeur et de porteur de son message amical. Votre Altesse Royale va constater que je suis mandaté pour entamer des négociations sur le rachat des esclaves maures qui se trouvent être en votre pouvoir, que ce soit au moyen d'argent ou de n'importe quelle autre façon qui puisse plaire à votre Altesse Royale. De même, je suis autorisé à conclure tout traité qui serait à l'avantage des sujets des deux parties, de le signer et le certifier au moyen du cachet de mon Souverain, que je porte sur moi."¹⁰²

"Ayant terminé son allocution, l'ambassadeur prit ses lettres de créances des mains de son secrétaire et les remit à Son Altesse Royale qui les remit à son tour au Comte Degli Alberti, qui entreprit aussi de répondre à l'ambassadeur au nom de Son Altesse."¹⁰³ A la fin de cette cérémonie, l'ambassadeur marocain se rendit "avec toute sa suite au prince grand-prieur Corsini, qui lui offrit un déjeuner splendide."¹⁰⁴

101. Il incombe aux fins connaisseurs de la Cour de Sidi Mohammed ben Abdallah à cette époque de juger si Mohammed ben Abdelmalik était alors véritablement "le plus proche de son trône," ou s'il a diplomatiquement exagéré.

102. Ibid.

103. Ibid.

104. Ibid.

Diplomatie et tourisme

Le 6 février 1778 est, comme nous allons voir, la date de la signature du Traité d'amitié et de commerce entre le Maroc et la Toscane. Ce jour-ci, il est dit que "l'ambassadeur marocain s'est trouvé avant quelques jours souffrant mais qu'une saignée appliquée à temps l'a rétabli parfaitement."¹⁰⁵ En effet, le 8 février, on l'aperçoit assister en spectateur, de l'intérieur d'un carrosse de la Cour, à l'ouverture du défilé "des masques et des voitures de plaisances."¹⁰⁶ Le Carnaval de Viareggio, avec ses défilés de chars allégoriques, ses bals masqués et ses joyeux spectacles, ne fut pas la seule attraction qui accapara l'attention de Mohamed Abdelmalik en Toscane et, indubitablement, produit en lui une foule d'impressions inédites, non consignées hélas! On le vit par ailleurs s'appliquer à visiter "toutes les curiosités de Florence," et réagir parfois à l'affluence de la foule – pour qui il était certes une curiosité – "en lançant une poignée de pièces de petite monnaie, appelée *para*."¹⁰⁷

Signature du Traité toscano-marocain

Dans son article florentin paru le 6 février, le jour de la signature du traité, le journal viennois *Wienerisches Diarium* proclame tout juste la publication imminente des "articles arrêtés entre la *Toscane* & l'Empire de *Maroc* relativement à la paix & la liberté d'un commerce réciproque entre les deux Nations."¹⁰⁸ Le 11 avril (1778), le même journal livre, dans son compte-rendu de Florence du 27 mars, une version allemande des 12 articles de ce même traité.¹⁰⁹ Somme toute, cette version est conforme au texte français tel qu'il figure dans les recueils des traités historiques.¹¹⁰ Le contrat comporte douze (12) articles. Le 1^{er} article décrète la cessation "de toute hostilité entre les sujets du Grand-Duc de Toscane et ceux de l'Empire de Maroc [...] de manière que les uns et les autres seront en parfaite sûreté, devant exister entre eux la meilleure intelligence et une paix inaltérable. En conséquence de quoi," enchaîne le second article, "aucun sujet de Toscane ne restera esclave à Maroc,

105. *Wienerisches Diarium*, 18 février, 1778: Florenz, 6. 2.

106. Cf. *Wienerisches Diarium*, 21 février, 1778: Florenz, 9. 2. Voir aussi *Reichs-Postreuter*, 27 février, 1778: Florenz, 11. 2.

107. *Des neueröfneten historischen Bilder-Saals 17. Theil. In welchem die allgemeine Welt-Geschichte vom Jahr 1776 bis 1780...beschrieben ist.* (Nürnberg: Verlag der J. Seitzischen Buchhandlung, 1782), 599.

108. *Gazette de Cologne* – Supplément au no 19, 6 mars, 1778: De Florence, le 23 février.

109. Cf. *Wienerisches Diarium*, 11 avril, 1778: Florenz, 27. 3.

110. Cf. Le comte d'Hauterive et le chevalier de Cussy, *Recueil des traités de commerce et de navigation de la France avec les puissances étrangères, depuis la paix de Westphalie, en 1648, suivi du recueil des traités de même nature conclus par les puissances étrangères entre elle depuis la même époque*, 2^e partie, vol. 5, (Paris: Rey et Gravier, 1837), 31-4; voir aussi Ch. de Martens et Ferd. de Cussy, *Recueil manuel et pratique des Traités, Conventions et autres actes diplomatiques*, vol. I (Leipzig: Brockhaus: 1846), 155-57.

ni aucun des sujet (sic) de l'Empire de Maroc ne restera esclave en Toscane." L'article 5 stipule que les sujets des deux parties jouiraient dorénavant de la liberté de commerce, "de manière que les Toscans jouiront dans les Royaumes de Maroc de toutes les facilités qui y sont accordées aux sujets des Puissances les plus amies, de même que les sujets de Maroc jouiront, dans le Grand-Duché de Toscane, de tous les privilèges qu'on accorde aux nations les plus favorisées." Et là se pose la question si cette liberté de commerce réciproque a été par la suite mise à profit, autrement dit si un échange commercial entre les deux pays s'était véritablement établi?¹¹¹

L'audience de congé

Le 16 février, l'ambassadeur marocain est de nouveau conduit au palais grand-ducal avec grande cérémonie. Il s'agit cette fois-ci de l'audience de congé, à laquelle il se rendit "en compagnie des personnes les plus distinguées de sa suite."¹¹² A cette occasion aussi, le *Wienerisches Diarium* rend public, en traduction allemande, les allocutions qu'il avait adressées, à tour de rôle, tant au Grand-duc, qu'à son épouse, Marie-Louise, Infante d'Espagne (sœur de Ferdinand, roi de Naples), ainsi qu'aux archiducs et archiduchesses, leurs enfants:¹¹³

"Votre Altesse!

Ma langue est trop faible pour exprimer à Votre Altesse Royale toute la gratitude que Vous méritez, pour l'immense honneur et les marques de faveur que j'ai reçus, suite à Vos ordres les plus sages. Mais j'ai espoir que l'Empereur de Maroc, mon Seigneur, saura compenser ma dette de reconnaissance. Je lui transmettrai les recommandations de Votre Altesse en faveur du *raïs* et son équipage. Sans doute il va non seulement leur accorder son pardon, mais aussi, juste par considération à Votre Altesse, leur prodiguer de l'avancement. Je m'estime heureux d'avoir contribué à un acte si auguste de la bonté de Votre Altesse. Que Dieu maintienne Votre Altesse Royale en vie jusqu'à un âge avancé."¹¹⁴

111. A se fier à Louis (de) Chénier, la réponse est plutôt négative. Dans sa revue des traités du Sultan Mohammed ben Abdallah avec les États européens, il omet de mentionner celui avec la Toscane de 1778 mais évoque celui de 1782 (ensemble avec celui de 1783 avec l'Autriche) et commente: "Il n'y a entre ces nations aucun commerce suivi, & ce traité n'a d'autre utilité, que d'assurer la navigation des navires Impériaux & Toscans, & donner cette consistance de plus au commerce maritime, que ces Puissances ont voulu encourager dans leurs États." Cf. De Chénier, *Recherches*, 522.

112. *Reichs-Postreuter*, 11 mars, 1778: Florenz, 20. 2: "Le 16 de ce mois, l'Ambassadeur marocain, qui se trouve en ce lieu depuis le 8 janvier, s'en rendu avec les plus distingués de sa suite au palais royal, où il eut son audience de congé, dans laquelle il présenta ses hommages à la Grande-duchesse, ainsi qu'aux Archiducs et Archiduchesses."

113. Voir *Wienerisches Diarium*, 4 mars, 1778: Florenz, 20. 2.

114. Ibid.

Selon la même source, l'ambassadeur enchaîna par un mot adressé à la Grande-duchesse:

“Sérénissime Princesse!

Rien ne manque plus à ma consolation, du moment que j'ai de nouveau l'inestimable grâce de paraître face à Votre Altesse Royale et d'avoir la permission de vous adresser en personne mes remerciements pour toutes les faveurs qui m'ont été rendues. Je prie Dieu pour qu'il comble Votre Altesse Royale, ainsi que Votre auguste Famille, de toute la bénédiction souhaitée.”¹¹⁵

Puis c'est au tour des enfants du couple grand-ducal:¹¹⁶

“Princes de la jeunesse!

Que Dieu vous bénisse d'une longue vie et vous met à même de refléter, tel un miroir, les sublimes vertus de vos parents et de vos grands-parents, tant paternels que maternels. C'est tout ce que ma tendresse débordante me permet d'exprimer en cet instant.”¹¹⁷

Fin de la longue captivité de Hechmi Mestari et son équipage

La presse s'intéressa aussi aux présents du couple grand-ducal, tant au Sultan marocain qu'à son Envoyé. “Parmi les premiers,” apprend-on, “il y a un manuscrit du Coran daté de 1491.”¹¹⁸ On apprend d'une autre source, sans plus de détails, que “le 18 [février], leurs Altesses Royales lui firent remettre de superbes cadeaux, pour son Maître, pour lui-même et d'autres personnes de sa suite. De même le raïs et ses 60 compagnons de captivité ont eu part à la générosité de la Cour.”¹¹⁹

Mais le “cadeau” le plus important fut certainement les captifs marocains, libérés et remis au représentant de leur Sultan, apparemment sans contrepartie. Abstraction faite de la conclusion du traité de paix et de commerce, auquel la Toscane paraissait accorder de l'importance.

En effet, les conséquences politiques de l'arrivée de l'ambassade marocaine en Toscane ne se firent pas attendre. Déjà le dimanche, 25 janvier (1778), donc avant la signature du Traité bilatéral, le Grand-duc avait donné

115. Ibid.

116. Le couple grand-ducal a eu au total 16 enfants. Jusqu'à 1777, il y en avait 9, dont François/Franz II (1768-1835), le successeur de son père, en 1792, sur le trône impérial d'Autriche.

117. *Wienerisches Diarium* 4 mars, 1778: Florenz, 20. 2.

118. Ibid.

119. *Reichs-Postreuter*, 11 mars, 1778: Florenz, 20. 2.

l'ordre de mettre les prisonniers en liberté.¹²⁰ De même, il ordonna que les “esclaves salétins,” chiffrés maintenant à 64 personnes (soit environ une vingtaine de moins qu’au débarquement à Livourne, en novembre 1773), soient tous “habillés de neuf à la manière de leur pays, afin qu’ils puissent être présentés dans cet état à leur Roi.”¹²¹ Le 29 janvier (1778), on fit venir de Livourne “le raïs, qu’on connaît, avec deux serviteurs de sa nation,”¹²² et le dimanche suivant, le 1^{er} février (1778), le même, “raïs Haggi-Hascimi Mestiri, Capitaine de la frégate *le Tigre*, prise en 1773 par notre frégate *Austria*,”¹²³ est reçu à la Cour grand-ducale afin d’y exprimer sa gratitude pour sa libération.¹²⁴ Il était accompagné, apprend-on encore de la même source, “du traducteur de la Cour Theodor Samne,”¹²⁵ un nom allemand, ou autrichien, qui laisse déduire que la traduction entre les Marocains et le Grand-duc s’était faite en langue allemande.¹²⁶ Il est fort probable qu’en sa qualité de fonctionnaire en charge d’accompagner l’ambassade étrangère durant son séjour, il eut à rendre compte de ses observations au moyen d’un journal minutieusement tenu, et éventuellement encore conservé aux archives. Un autre organe de presse, qui évoque de son côté, brièvement, la réception du 16 février 1778, rapporte que le capitaine marocain “a également eu part aux bienfaits de la Cour,”¹²⁷ ce qui est confirmé par une tierce source.¹²⁸ Nous retrouverons ultérieurement le capitaine Hechmi Mestari de retour dans cette zone italienne, cette fois-ci en tant qu’envoyé du Sultan auprès du Gouvernement de Gênes.

Intérêt à Vienne

Il est évident que le rapprochement entre la Toscane et le Maroc n’était pas indifférent à Vienne. Il y a lieu d’y voir comme preuve concrète l’arrivée à Florence, le 28 mars (1778), du “Baron de Thugut, ci-devant Internonce

120. *Reichs-Postreuter*, 17 février, 1778: Livorno, 28. 1: “Le dimanche [25.1] tous les esclaves galériens qui se trouvent ici furent libérés par ordre grand-ducal”.

121. *Wienerisches Diarium*, 18 février, 1778: Florenz, 6. 2. Voir aussi *Reichspost-Reuter*, 25 février, 1778: Livorno, 4. 2.

122. *Reichs-Postreuter*, 18 février, 1778: Florenz, 31. 1. 1778.

123. *Reichs-Postreuter*, 20 février, 1778: Florenz, 3. 2.

124. D’après la source suivante, le Capitaine Mestari a été amnistié “déjà un an auparavant,” mais qu’il avait choisi de rester encore à Livourne: *Des neueröfneten historischen Bildersaals 17. Theil In welchem die allgemeine Welt-Geschichte vom Jahr 1776 bis 1780...beschrieben ist.* (Nürnberg: Verlag der J. Seitzischen Buchhandlung, 1782), 156, 599.

125. *Ibid.*

126. Theodor Samne, vraisemblablement un ancien élève de l’académie des langues orientales de Vienne, est mentionné dans cette fonction (*Hofdolmetscher*) déjà en relation avec l’ambassade tripolitaine de Hadj Abderrahman Bediri Agha à Florence en 1766, “pour complimenter le Grand-Duc pour son avènement à la Souveraineté de la Toscane.” Cf. *Wienerisches Diarium*, 25 octobre, 1766: Florenz, 9.10.

127. *Gazette de Cologne* – Supplément au no 18, 3 mars, 1778: De Florence, le 20 février.

128. *Reichs-Postreuter*, 11 mars, 1778: Florenz, 20. 2.

de la Cour de Vienne à la Porte.”¹²⁹ “On assure,” dit l’article-source, “que l’objet de son voyage est [pour Vienne] de préparer les moyens de traiter avec toutes les Puissances Barbaresques, de négocier & conclure une Paix solide entre elles & les Princes Chrétiens, & d’ouvrir par-là un commerce également avantageux à toutes les Nations.”¹³⁰ La présence d’un ambassadeur marocain en territoire italo-habsbourgeois était certainement une occasion à saisir.

La politique d’ouverture de Sidi Mohammed Ben Abdallah

L’optimisme que semble avoir suscité l’ambassade de Mohamed ibn Abdelmalik en Toscane doit s’être accru à l’arrivée de rumeurs de Meknès proclamant une meilleure disposition du Sultan Sidi Mohammed ben Abdallah envers les Européens en général,¹³¹ et disant que “l’Empereur de Maroc aurait défendu à tous ses sujets d’inquiéter les navires chrétiens.”¹³²

Cette nouvelle de bon augure, malgré sa précarité, rapportée par le correspondant viennois à Livourne, est suivie du commentaire suivant:

“Toutefois, pour que les conséquences de ce tournant, si importantes pour l’humanité, puisse s’étendre au-delà du règne de l’actuel monarque, et que le triomphe de la saine raison et de la licence naturelle sur la barbarie invétérée puisse se réaliser dument, il serait nécessaire que ce monarque philanthropique habitue ses peuples à l’agriculture et autres arts pacifiques.”¹³³

129. *Gazette de France*, 24 avril, 1778: De Florence, le 28 mars.

130. Ibid.

131. Une correspondance de “Mequinez, au Royaume de Maroc,” du 4 janvier 1778, commence ainsi: “Depuis quelque tems les Sentimens de notre Souverain sont tout-à-fait changés & devenus aussi pacifiques & amiables qu’ils étoient ci-devant inquiets & contraires à la plûpart des Nations Européennes.” (*Gazette de Leyde*, 10 mars, 1778). Le même article ajoute: “Le 20. du mois dernier, S.M. *Maure* fit expédier des Lettres-Circulaires aux Consuls & Négocians, résidans aux Ports de *Tanger, Salé, & Mogador*, par lesquelles Elle leur notifioit, “qu’à l’avenir tout Bâtiment portant Pavillon *Russe, Allemand, Prussien, Hongrois, Napolitain, Sarde, Toscan, Génois, Maltois, & Américain* pourroient entrer librement dans les Ports de ses Etats; & qu’en conséquence Elle avoit donné ordre aux Commandans de ses Vaisseaux de laisser passer les Navires, portant les sus-dits Pavillons, sans les inquiéter, afin qu’ils puissent y venir prendre des Provisions & jouir des mêmes Privilèges, que les autres Nations, avec lesquelles ce Prince est en Paix.” (Ibid.)

132. *Wienerisches Diarium*, 11 avril, 1778: Florenz, 27. 3. Voir aussi *Gazette de Berne*, 11 mars, 1778: D’Italie, le 26 février.

133. Les appels de ce genre sont fréquents à cette époque dans la presse européenne. Sur l’arrière-fond d’une crise entre la Hollande et le Maroc, le *Courier du Bas-Rhin*, 29 septembre, 1773, après avoir annoncé, “De Hollande, le 14 septembre,” le renforcement des mesures de défense contre les corsaires marocains, se laisse aller au commentaire suivant: “Au lieu de profiter des productions abondantes du sol qui seroient recherchées par les nations étrangères & d’établir avec elles un commerce d’échange avantageux, l’Empereur de *Maroc* fait des demandes continuelles à *la Haye & à Londres*. La cour d’*Angleterre* lui a refusé des ingénieurs pour la direction de quelques fortifications & des munitions qu’il vouloit rassembler...”

Lettre du Sultan au Gouvernement de Gênes

Outre sa destination toscane, l'ambassade d'ibn Abdelmalik semble avoir eu, dès le départ, un objectif additionnel, concernant un autre État italien sur la Méditerranée. C'est ce qui ressort de l'article suivant, daté de Gênes, le 23 février (1778), paru dans la *Gazette de France*:

“L'Ambassadeur de Maroc qui est à la Cour de Florence, a envoyé une lettre de son Maître adressée à cette République: on assure qu'elle contient deux articles essentiels; le premier, concernant un Traité de Paix entre ces deux Etats, & le second, un Traité de Commerce. Le Gouvernement n'a point encore donné de réponse positive, en sorte qu'on est dans l'attente des suites de cette négociation.”¹³⁴

Quelque temps plus tard, le même journal annonce, de Gênes, le 6 avril: “On dit que le Gouvernement [de Gênes] a accepté le Traité d'amitié & de commerce que le Roi de Maroc lui a fait proposer.”¹³⁵

Fin de la mission en Toscane

Le 21 février 1778, l'ambassadeur marocain et son cortège quittent Florence, “extrêmement satisfaits de l'accueil qu'on leur a fait, des attentions qu'on y a eues pour eux, comme aussi des riches présents qu'ils ont reçus de notre Cour,”¹³⁶ et retournent à Livourne pour préparer leur voyage au Maroc. Avec le raïs Hechmi Mestari et son équipage, le nombre des embarqués aurait atteint une centaine de personnes environ. Mais auparavant, un cas d'ordre humanitaire pousse ibn Abdelmalik à retourner voir le Grand-duc, qui se trouvait alors dans sa résidence secondaire à Pise. Le diplomate marocain,

134. *Gazette de France*, 16 mars, 1778: De Gênes, le 23 février. Voir aussi *Reichs-Postreuter*, 7 avril, 1778: Genua, 18 mars; ainsi que *Gazette de Cologne*, 24 mars, 1778: “De Gênes, 7 mars: L'Ambassadeur de Maroc qui est à la Cour de Florence, a envoyé une lettre de son maître adressée à cette République: on assure, qu'elle contient deux articles essentiels, le 1^{er} concernant un Traité de Paix entre les deux Etats, & le 2^e un traité de Commerce. Le Gouvernement n'a point encore donné de réponse positive, en sorte qu'on est dans l'attente des suites de cette négociation.” Lors de son second passage à Livourne, fin 1782, à destination de Vienne, Mohamed ibn Abdelmalik avait de même établi le contact avec le Gouvernement génois, en y dépêchant l'un des personnages de sa suite.

135. *Gazette de France*, 27 avril, 1778: De Gênes, 6 avril. Il est à noter qu'au plus tard depuis 1772 des prises de contacts entre Gênes et le Maroc attireraient l'attention de la presse. Voir: *Gazette de France*, 15 juin, 1772: “De Genes, 23 mai: On assure que deux particuliers de cette Ville, ont fait un traité avec l'Empereur de Maroc pour en tirer une certaine quantité [d'huile] des Etats de ce Prince, & l'on espere que cette négociation en fera baisser le prix”; *Gazette de Nice*, 7 septembre, 1772: “De Gênes, 31 août: On attend ici environ 50 Bâtimens venans de Maroc, chargés de bled, d'huile & de quelques autres articles, adressés au Chevalier Viale, qui a déjà reçu des essais de l'huile, que le Magistrat des Proviseurs ayant reconnu de très-bonne qualité, a acheté à un prix assez modique & avantageux pour l'état.” Voir à ce propos De Chénier, *Recherches*, 522.

136. *Gazette de Cologne* – Supplément au no 19, 6 mars, 1778: De Florence, 23 février. Voir aussi *Gazette de France*, 30 mars, 1778: De Florence, 28 février: “L'Ambassadeur de Maroc, le Raïs & toute leur suite sont partis pour Livourne, extrêmement satisfaits de l'accueil qui leur a été fait ici.”

apprend-on, intercède auprès de lui en faveur “de trois déserteurs, condamnés aux travaux publics.”¹³⁷ Il s’avère qu’il s’agit de trois marocains d’origine, pris par la marine toscane sur un navire corsaire tunisien.¹³⁸ La même source, le *Wienerisches Diarium*, affirme que l’Ambassadeur marocain aurait intercédé, avec succès, auprès du Souverain de Toscane en faveur de “40 soldats toscans, condamnés aux travaux publics pour désertion et autres délits.”¹³⁹

Mohamed ibn Abdelmalik avait profité de son séjour à Pise, réputée station thermale, pour une cure relaxante.¹⁴⁰ Le 8 avril, on apprend qu’il est de nouveau à Livourne.¹⁴¹

Empressement russe à transporter l’ambassadeur au Maroc

Le même article qui rapporte cette information, en date de Livourne, le 6 mars, nous sert en même temps d’introduction à un autre chapitre important, lié à cette ambassade marocaine en Toscane, et constituant une nouvelle péripétie marquante. Le retour de Livourne au Maroc se fit à bord d’un vaisseau russe. Le fait en soi est connu,¹⁴² n’empêche qu’il suscite la curiosité et tant de questions, vu le rapport tendu entre et le monde musulman et la Russie de Catherine II, dont le spectre continuait à inquiéter, malgré la paix russo-ottomane conclue en juillet 1774, au fait rien qu’une accalmie passagère.

Rentrant au pays sous pavillon russe, Hechmi Mestari et son équipage devraient sans doute se rappeler leur défaite près de cinq ans plus tôt, alors qu’ils retournaient d’une mission dirigée, au fond, contre l’ennemi supposé de l’Islam, la Russie de Cathérine II. N’empêche que l’occasion qui s’offrit à Mohamed ibn Abdelmalik tombait à point nommé pour s’assurer le difficile voyage retour, avec une suite accrue à près d’une centaine de personnes et tout le bagage accumulé.

Le 27 février 1778, on signala l’entrée dans le port de Livourne d’une escadre de cinq navires, arborant le pavillon russe et commandée par le capitaine

137. *Gazette de Cologne* – Supplément au no 22, 17 mars, 1778: De Livourne, 4 mars.

138. *Wienerisches Diarium*, 21 mars, 1778: Livorno, 6. 3.

139. Ibid. Voir aussi *Gazette de France*, 13 avril, 1778: De Livourne, 2 mars: “Le 27 du mois dernier, le Vaisseau de guerre Russe l’Aigle du Nord a été admis à pratique dans ce Port, où il a débarqué son Commandant & ses Officiers. Le lendemain, l’Ambassadeur de Maroc est arrivé ici avec toute sa suite. Son Altesse Royale, pour mettre le comble à l’accueil honorable que cet Ambassadeur a reçu dans ses Etats, a bien voulu accorder à ses sollicitations la grace de trois Soldats de cette garnison coupables du crime de désertion, & qui avoient été condamnés aux travaux publics.”

140. Voir *Wienerisches Diarium*, 11 avril, 1778: Florenz, 27. 3.

141. Voir *Wienerisches Diarium*, 22 avril, 1778: Livorno, 8. 4.

142. Voir Jacques Caillé, “Une ambassade marocaine à Vienne en 1783,” *Hespéris Tamuda*, III, fasc. 1 (1962): 35.

Kaslaninoff, sur la frégate *l'Aigle du Nord*.¹⁴³ On apprend que quoique “armés en guerre,” il s’agissait au fait de navires à caractère marchand, faisant le commerce du Levant, mais auxquels les autorités turques avaient défendu le passage par les détroits vers la Mer Noire.¹⁴⁴ Ils s’apprêtaient donc, après l’escale de Livourne, à faire le grand détour par le Déroit de Gibraltar, la Mer du Nord, le Sund scandinave et la Baltique.

Le contact entre l’Ambassadeur marocain et les Russes s’était établi après le retour de Florence. Le 6 mars 1778, on écrit de Livourne que “le Chevalier Kaslaninoff, le commandant de la frégate russe qui se trouve dans ce port, accompagné de tous ses officiers, a rendu visite à l’Ambassadeur marocain, qui l’a reçu de la manière la plus obligeante, et qui lui a rendu par la suite la visite.”¹⁴⁵ La visite se renouvelle encore une fois et l’offre du transport se concrétise: Le 15 avril (1778), la *Gazette de France*, rapporte de Livourne:

“Le 11 de ce mois, l’Ambassadeur de Maroc, de retour du Grand Duché de Florence, s’étant rendu à bord du Vaisseau Russe le *Saint-Paul*, le Capitaine de ce Bâtiment [Nicolas Seratow] lui a offert de le transporter lui & tout son monde en Afrique: il a passé de là sur *l’Aigle du Nord*, autre Vaisseau Russe, & Commandant de l’Escadre, & il a été salué de plusieurs coups de canon de la part de ces deux Vaisseaux, sur lesquels ont lui avoit servi des rafraichissemens.”¹⁴⁶

Cet échange de visites et de courtoisie entre des adversaires en puissance n’est certes pas passé inaperçu. “Le public,” rapporte la même source, “considère ces marques de courtoisie échangée comme le signe avant-coureur d’un traité d’amitié à conclure entre la Russie et le Maroc.”¹⁴⁷ Ceci est à rapprocher avec le souhait de Saint-Pétersbourg, qui depuis 1774, cherchait à s’assurer la libre navigation en Méditerranée en s’arrangeant avec les États musulmans d’Afrique du Nord.¹⁴⁸

143. *Gazette de France*, 13 avril, 1778: De Livourne, 2 mars: “Le 27 du mois dernier, le Vaisseau de guerre Russe l’Aigle du Nord a été admis à pratique dans ce Port, où il a débarqué son Commandant & ses Officiers.”

144. *Reichs-Postreuter*, 3 mars, 1778: Livorno, 11. 2. Voir *Gazette de Cologne*, 3 mars, 1778: De Livourne, 12 février.

145. *Wienerisches Diarium*, 21 mars, 1778: Livorno, 6. 3.

146. *Gazette de France*, 22 mai, 1778: De Livourne, 15 avril. Cf. *Reichs-Postreuter*, 5 mai, 1778: Livorno, 15 avril.

147. Ibid.

148. En été 1776, on parla de la mission d’un officier russe chargé par la tsarine de proposer la paix au Bey de Tunis et au Dey d’Alger (Cf. *Reichs-Postreuter*, 27 août, 1776: Livorno, 7 août; *Wienerisches Diarium*, 31 août, 1776: Marseille, 30 juillet).

Pour l'histoire des relations entre le Maroc et la Russie, il serait intéressant de scruter davantage cette prise de contact russo-marocaine, en marge de cette première ambassade en Toscane. Malgré le semblant de caractère privé, l'initiative du commandant russe, si elle n'était pas déjà ordonnée, dut avoir été validée ou favorisée par le représentant de Catherine II auprès de la Toscane, ce qui lui conférerait nécessairement une dimension politique. Selon une information ultérieure de la *Gazette de France*, le diplomate marocain aurait fait "quelques ouvertures au Ministre de Russie à Florence sur les dispositions [du monarque marocain] de traiter avec toutes les Nations."¹⁴⁹ On apprendra également que les officiers russes, en arrivant à Tanger, avaient remis pour le Sultan une lettre de la Tsarine et reçurent une réponse à lui remettre.

Un renseignement tardif, de Livourne, le 25 juin 1778, qui reste aussi à vérifier, affirme, par référence à des lettres de Salé, selon lesquelles "notre Ambassadeur en Toscane" aurait écrit "au Gouvernement" pour annoncer "qu'il a frété une frégate Russe qui se trouvait à Livourne, pour transporter les 64 esclaves Marocains, que le Grand-Duc a rachetés, & qu'il envoie en présent au Roi."¹⁵⁰ A s'y fier, il en ressort qu'ibn Abdelmalik a préalablement informé le Sultan de son initiative de "fréter," pour son retour, un bâtiment battant pavillon russe; et que les captifs marocains ont été libérés et restitués à titres gracieux, donc en tant que cadeau du Grand-duc au souverain marocain Sidi Mohammed Ben Abdellah. Mais la question sur les intentions des Russes à rendre service aux Marocains (même s'il s'agit d'un fret payant) reste à clarifier. A plus forte raison lorsqu'il s'agit du contexte des répercussions de la pénétration de la marine russe en Méditerranée, dans les années 1770, sur le Maghreb.

Départ de Livourne à bord d'un vaisseau russe

Finalelement, le 16 avril 1778, on annonce de Livourne:

"L'Ambassadeur du Roi de *Maroc* doit partir aujourd'hui avec tous les esclaves de sa nation remis en liberté, à bord de la frégate *Russe* le *St. Paul* de 26 canons & 119 hommes d'équipage sous les ordres du Capitaine *Nicolas Seratow*, qui s'est offert de le reconduire dans les Etats du Roi son maître. Ce Ministre *Africain*, qui étoit allé quelques jours auparavant voir la frégate qui doit le porter, fut salué de plusieurs coups de canon, & étant passé de là sur le vaisseau *l'Aigle du Nord*, le

149. *Gazette de France*, 10 août, 1778: De Salé, 18 juin.

150. *Mercure de France* (dédié au Roi par une société de gens de Lettres), 5 juillet, 1778: De Livourne, 25 juin. Le même article ajoute que le dit ambassadeur "a engagé divers Négocians établis à Livourne, à rédiger pour les deux Etats un Traité de commerce qui puisse leur être réciproquement avantageux."

Commandant de l'Escadre *Russe* le traita avec la même distinction & lui présenta des rafraichissemens.¹⁵¹

Puis, "le 19 [avril 1778] après midi, l'Ambassadeur du Roi de *Maroc* ayant fait ses adieux, s'embarqua sur le vaisseau marchand *Russe* le *St. Paul*, armé en guerre, dont il fut salué ainsi que de la forteresse par 13 coups de canon. Le 20 à dix heures du matin, cette frégate fit voile de conserve avec une autre vers *Gibraltar*, pour conduire de là ledit Ambassadeur dans un des Ports des Etats de *Maroc*."¹⁵²

Et le 22 du même mois, on confirme que: "L'ambassadeur marocain est effectivement parti chez soi à bord du navire militaire russe, le *Saint-Paul*, et à son départ de notre forteresse, il a été salué de 13 coups de canon."¹⁵³

Auparavant, le 14 avril, le diplomate marocain n'a pas manqué d'aller "prendre congé en forme du Gouverneur de cette Ville [le marquis Borbon del Monte], qui lui a rendu sa visite avec un cortège nombreux, composé des Officiers de terre & de mer. On dit qu'il profitera de la proposition que lui a faite le Capitaine du *Saint-Paul*, & qu'au premier bon vent il fera voile avec lui pour retourner à Maroc."¹⁵⁴

L'arrivée à Tanger

Il a fallu ensuite attendre un courrier de Gibraltar daté du 2 juin (1778) pour apprendre que les deux frégates russes, avec les Marocains à bord, sont arrivées à Tanger.¹⁵⁵ "Toute l'artillerie de la place," y lit-on, "a fait feu, et à la descente des capitaines, les troupes 'maures' se tenaient l'arme au pied. Les frégates furent richement approvisionnées de rafraichissements et leurs officiers reçurent des cadeaux."¹⁵⁶ On dépêcha aussitôt "deux courriers au Roi de Maroc, qui se trouvait à Marrakech, pour lui annoncer l'arrivée des navires russes et lui remettre la lettre de la part de l'impératrice de Russie."¹⁵⁷ Ainsi, le caractère politique de l'initiative russe semble se confirmer.

151. *Gazette de Cologne* – Supplément au no 34, 28 avril, 1778: Livourne, 16 avril. Voir aussi *Wienerisches Diarium*, 29 avril, 1778: Livorno, 15. 4: "Demain, l'Ambassadeur marocain va partir à son pays avec tous les esclaves de sa nation mis en liberté à bord d'une frégate russe. Elle s'appelle le *Paul*, porte 26 canons et 119 hommes d'équipage. Le Capitaine, M. Scuratow, a offert de prendre l'Ambassadeur et le mener au port le plus convenable de son Empereur."

152. *Gazette de Cologne* – Supplément au no 36, 5 mai, 1778: De Livourne, 23 avril.

153. *Wienerisches Diarium*, 6 mai, 1778: Livorno, 22. 4. Voir aussi *Gazette de Berne*, 29 avril, 1778: De Florence, 17 avril: "L'Ambassadeur de Maroc se dispose à retourner en Afrique. Il doit faire ce trajet à bord du *St. Paul*, Vaisseau russe armé en guerre, de 26 canons & de 119 hommes d'équipage."

154. *Gazette de France*, 22 mai, 1778: De Livourne, 15 avril.

155. *Wienerisches Diarium*, 15 juillet, 1778: Gibraltar 2. 6.

156. Ibid.

157. Ibid.

Et déjà, dès le 23 juin, s'ébruitait, de Gibraltar, que "Benabdimaléc, qui a été l'ambassadeur du Roi 'maure' (*Mohrenkönig*) auprès de la Cour toscane, devrait, à ce qu'on dit, aller en cette même qualité en Russie.¹⁵⁸ En attendant, il a signifié au commandant de la frégate russe, à bord de laquelle il est revenu, d'aller ancrer dans la rade de Tétouan et y attendre la suite des événements."¹⁵⁹

De son côté, la *Gazette de France* publie une correspondance de Salé, du 18 juin (1778), disant:

"L'Ambassadeur que le Roi de Maroc avoit envoyé au Grand Duc de Toscane vient d'arriver à Tanger avec les Esclaves que lui renvoie le Grand Duc, & les présens de ce Prince, consistant en horlogerie, en armes & effets. Quelques ouvertures faites par cet Ambassadeur au Ministre de Russie à Florence sur les dispositions de notre Souverain de traiter avec toutes les Nations, avoient fait concevoir au dernier le projet d'assurer sur nos Côtes la navigation au Pavillon Russe."¹⁶⁰

Le 28 juillet (1778), on communique de Salé:

"On a vu passer ici un Alcaïde qui va à Tanger & qui porte la réponse de l'Empereur au Commandant des Frégates Russes qui ont ramené de Livourne l'Ambassadeur de la Cour de Maroc près du Grand Duc de Toscane. Indépendamment de la lettre de remerciement que ce Prince écrit au Commandant Russe, il lui en adresse une qui doit être remise à l'Impératrice, & par laquelle il lui témoigne combien il est reconnoissant des facilités que ses Navires ont accordées pour le retour de son Ambassadeur."¹⁶¹

Et le 11 août (1778), on notifie de Gibraltar:

"Le Roi de *Maroc* a congédié les officiers des frégates *Russes* qui avoient amené de *Livourne* l'Ambassadeur de sa Cour près du Grand-duc de *Toscane*; on leur a délivré de sa part les passeports nécessaires & remis deux lettres, l'une pour l'Impératrice leur Souveraine, par laquelle il lui témoigne combien il est reconnoissant des facilités que ses navires ont accordées pour le retour de son Ambassadeur, & l'autre pour leur Commandant dans la *Méditerranée*."¹⁶²

158. La rumeur de l'envoi de Mohamed ibn Abdelmalik en mission à St. Pétersbourg se raffermir, à tort ou à raison, à l'occasion de son départ pour Florence et Vienne en 1782.

159. *Wienerisches Diarium*, 5 août, 1778: Gibraltar, 23. 6.

160. *Gazette de France*, 10 août, 1778: De Salé, le 18 juin.

161. *Gazette de France*, 7 septembre, 1778: De Salé, 28 juillet. Voir la même information in *Wienerisches Diarium*, 23 septembre, 1778: Sale, 28. 7.

162. *Gazette de Cologne*, 15 septembre, 1778: De Gibraltar, 11 août.

La Cour de Florence apprit vers la fin de juin (1778) que Sidi ibn Abdelmalik était bien arrivé à destination et qu'il a été "très favorablement accueilli par son maître."¹⁶³

Suite de la carrière du Capitaine Acton

Il n'est sans doute pas un hasard qu'à la mi-avril (1778), donc à la fin heureuse de la mission marocaine en Toscane, on annonça la double promotion faite au Capitaine John Acton. Il fut promu à la fois Colonel d'infanterie et superviseur en chef "de toute la Marine toscane."¹⁶⁴ Peu après, il est recruté par le Roi de Naples (dont l'épouse, réputée politiquement dynamique, est la sœur de Léopold de Toscane) qui le nomme Secrétaire d'État de la Marine. En avril 1781, il attire l'attention de la presse en proposant, dans un conseil ministériel, de signer des traités de paix avec les États "barbaresques," de leur payer des tributs annuels de 20.000 ducats pour se munir des déprédations de ces corsaires maghrébins.¹⁶⁵ Parmi ses arguments: les sommes consacrées à la rédemption des "esclaves" par les ordres religieux habilités seront épargnées et utilisées pour les tributs.

Les nouvelles relations entre le Maroc et la Toscane

Longtemps après la visite de l'ambassade marocaine et la conclusion du traité de paix et d'amitié, les Toscans eurent lieu de se féliciter de cette ouverture. Une nouvelle de Livourne du 3 novembre 1779 informe qu'un "navire marchand toscan chargé de marchandises, en route vers Londres, a rencontré une escadre de Salé, dont le commandant avait assuré au capitaine toscan qu'il avait ordre de l'Empereur [de Maroc] de croiser dans ces eaux et de protéger les vaisseaux toscans contre les corsaires barbaresques, et que c'est à cette fin qu'il avait escorté le navire toscan..."¹⁶⁶ "Ainsi," y lit-on encore en commentaire, "notre navigation est devenue d'autant plus en sûreté dans ces eaux."¹⁶⁷ Le renouvellement du traité en 1782 va assurer la prolongation de l'entente toscano-marocaine. Il faudrait toutefois tenir compte de la remarque de l'auteur de l'ouvrage *Système maritime et politique des Européens pendant le XVIII^e siècle*, selon laquelle "la Toscane ne profite pas" du traité conclu avec le Maroc.¹⁶⁸

163. *Wienerisches Diarium*, 8 juillet, 1778: Florenz, 26. 6.

164. *Reichs-Postreuter*, 5 mai, 1778: Livorno, 14 avril. Voir aussi *Gazette de France*, 24 août, 1778: De Livourne, 22 juillet.

165. *Hamburgischer Correspondent*, 18 mai, 1781: Neapolis, 24 avril; *Reichs-Postreuter*, 19 avril, 1781: Neapolis, 27 avril.

166. *Reichs-Postreuter*, 23 novembre, 1779: De Livourne, 3 novembre.

167. *Ibid.*

168. Cf. A.-M. Arnoult, *System*, 100.

Les chevaux marocains se distinguent

Un an après la visite de l'ambassade marocaine, exactement le 29 juin 1779, une joyeuse occasion en suscita à Florence agréablement le souvenir. Une course de chevaux pour fêter la St. Pierre est remportée "par le même cheval qui a gagné le prix, le jour de la St. Jean (24 juin)": Il s'agit "de l'un des chevaux qui ont été offerts l'année dernière en cadeau à S.A.R., notre Souverain, par l'Envoyé marocain au nom de son monarque."¹⁶⁹

Une médaille commémore l'ambassade marocaine en Toscane

Déjà en avril 1779, ce souvenir fut matérialisé par l'émission d'une médaille commémorative à l'occasion de cette ambassade et, bien entendu, à la gloire qu'en tira le seigneur du pays. Le journal hambourgeois, *Hamburgischer Correspondent*, du 14 mai 1779 (de Florence, le 27 avril) en fournit la description; de même la *Gazette de France*, qui écrit dans son édition du 1^{er} juin 1779:

"De Florence, le 24 avril: On vient de frapper ici, à l'occasion de l'ambassade que l'Empereur de Maroc envoya l'année dernière au Grand-Duc, pour affermir la paix entre les deux Puissances, une médaille, où l'on voit d'un côté le buste de son Altesse Royale, revêtu d'une armure à la romaine, avec cette inscription: *Leopoldo A.A.P.Z.H.C. Magno Duci Etruriae optimo Principi*. Sur le revers est le mole de Livourne, avec la vue de la mer & plusieurs Frégates toscanes sur le rivage; le Grand-Duc sortant d'un pavillon militaire, ayant à ses pieds le lion de Toscane; l'Ambassadeur de Maroc, au moment où il présente ses lettres de créance à Son Altesse Royale; différens Maroquins à genoux, & quelques autres, à une certaine distance, avec des chevaux & autres présens. On lit autour cette légende: *Mauritaniae obsequium & foedus virtuti oblatum. Florentiae, 1778.*"¹⁷⁰

Ibn Abdelmalik désigné pour une nouvelle ambassade à Florence

Une fois réintégré dans ses fonctions de Gouverneur de Tanger, Sidi ben Abdelmalik est bientôt absorbé par la réalité de son pays. En avril 1779, il est de nouveau cité dans la presse européenne, en relation avec un "soulèvement & des excès, dont les *Maures* de la Garnison de *Tanger* se sont rendus

169. Cf. *Wienerisches Diarium*, 21 juillet, 1777: Florenz, 2. 7.

170. *Gazette de France*, 1^{er} juin, 1779: De Florence, 24 avril. Voir aussi *Journal politique* (ou *Gazette des Gazettes*) juin (seconde moitié) 1779: De Florence, 14 Mai. La même description se trouve aussi dans l'ouvrage cité ci-dessus: Anonyme, *Lebensbeschreibung*, 20. Voir aussi *Des neueröfneten historischen Bilder-Saals 17. Theil. In welchem die allgemeine Welt-Geschichte vom Jahr 1776 bis 1780...beschrieben ist.* (Nürnberg: Verlag der J. Seitzischen Buchhandlung, 1782), 601.

coupables.”¹⁷¹ Mais déjà le 10 novembre 1779, des lettres de Salé annoncent sa nouvelle désignation pour “partir pour Livorne, comme Envoyé de notre Monarque près du Grand-Duc de Toscane.”¹⁷² Toutefois, le départ tarde. Près de deux ans plus tard, le 24 juillet 1781, on annonce de Florence que: “Des lettres de *Maroc* en date du 6 Juin portent que *Ben-Abdelmelick*, Alcaïde de *Tanger*, vient d’être désigné pour se rendre comme Ambassadeur du Roi de *Maroc* à notre Cour & ensuite à celle de *Vienne*, pour faire au Grand-Duc, notre Souverain, & à l’Empereur des complimens de condoléance sur la mort de l’Impératrice-Reine, leur mère.¹⁷³ *Abdelmelick* doit s’embarquer pour cet effet à *Tetuan*, d’où il passera à *Livourne*, amenant avec lui un présent de 13 à 14 chevaux de Barbarie d’une grande beauté.”¹⁷⁴

Et ce n’est finalement que le 14 octobre 1782 qu’il débarque de nouveau à Livourne et y séjourne jusqu’au 1^{er} janvier 1783; le 2 janvier, il est de nouveau reçu par le Grand-duc, à Pise, d’où il poursuit son chemin en direction de Vienne, via Venise et Trieste.

Raïs Hechmi Mestari, envoyé diplomatique en Italie

Quant au raïs Hechmi Mestari, sa mésaventure entre 1773 et 1778 n’a, paraît-il, pas mis fin à sa carrière de “Corsaire du Sultan.” Quelques années après avoir obtenu sa liberté, il retourne en Italie en visiteur de marque, voire en diplomate chargé de mission par le Sultan marocain auprès du Gouvernement de Gênes. C’est ce que révèle déjà cette information émanant de Gênes, en date du 30 décembre 1782, qui confirment sa présence sur les lieux, chargé d’une mission officielle auprès de ce Gouvernement et jouissant des honneurs dus à un Envoyé diplomatique: “La Frégate Barbaresque le *Tigre*, ayant terminé sa quarantaine, Sedi-Laseimi-Mestiri, mit pied à terre pour aller rendre sa visite au Doge, qui lui fit, ainsi qu’à toute sa suite, le plus favorable accueil, & auquel il remit des dépêches de son Souverain. Après avoir vu toutes les salles du palais Ducal, il passa chez le Noble Charles Cambiaso, qui lui fit servir des rafraîchissemens de différente espèce.”¹⁷⁵ Il reste à savoir s’il s’agit de la même frégate “*le Tigre*,” prise en 1773 et ultérieurement récupérée, ou d’un nouveau vaisseau ainsi baptisé?

171. *Gazette de Leyde*, 21 mai, 1779: Lettre de Gibraltar, 17 avril.

172. *Gazette de Leyde* – Supplément au no 111, 11 janvier, 1780. Voir aussi *Münchner Zeitung*, 24 janvier, 1780: De Gênes, 1^{er} janvier.

173. Il s’agit bien entendu de la mort, le 29 novembre 1780, de l’Impératrice Marie-Thérèse, mère des deux souverains de la Maison des Habsbourg, Joseph II et Léopold de Toscane, auprès desquels Mohamed ibn Abdilmalik eut à remplir des missions.

174. *Gazette de Cologne*, 13 août, 1781: De Florence, 24 juillet.

175. *Gazette de France*, 28 janvier, 1783: De Gênes, 30 décembre (1782). Le même article évoque “Sidi-Adgi-Mahamet-Sarai, Secrétaire de l’Ambassadeur du Roi de Maroc [Mohamed ibn Abdilmalik], est arrivé ici venant de Livourne, chargé d’une lettre de cet Ambassadeur pour le Doge, auquel il l’a remise.”

Document annexe:

Le Traité de Paix entre le Grand-duché de Toscane et le Maroc le 6 février 1778¹⁷⁶

Art. 1^{er}. Il a été convenu que du jour que les présents articles seront signés, toute hostilité entre les sujets du Grand-Duc de Toscane et ceux de l'Empire de Maroc cessera d'avoir lieu, de manière que les uns et les autres seront en parfaite sûreté, devant exister entre eux la meilleure intelligence et une paix inaltérable.

2. En conséquence de quoi, aucun sujet de Toscane ne restera esclave à Maroc, ni aucun des sujet de l'Empire de Maroc ne restera esclave en Toscane.

3. Dans le cas où un armateur des Puissances contractantes prendrait un bâtiment ennemi à une de ces mêmes Puissances, dans lequel bâtiment pris, il y aurait des sujets de Toscane ou de Maroc, ces sujets ne seront point faits esclaves, mais ils seront assistés et renvoyés dans leur patrie avec tout ce qu'ils posséderont.

4. Si, sur les bâtiments pris, il y avait des effets chargés pour le compte des négociants toscans ou de Maroc, et s'il y avait à bord quelque passager de Toscane ou de Maroc, ayant constaté sa propriété sur les marchandises existantes dans le bâtiment, le Capitaine sera tenu d'examiner son manifeste, après avoir vérifié la propriété sur lesdits effets, de même que la déclaration faite par le passager négociant, les effets seront rendus aux sujets auxquels ils appartiendront, et le passager sera mis en liberté; tout sujet des Puissances contractantes sera également libre, quand même il aurait pris du service en qualité de matelot sur le bâtiment ennemi, et qu'il aurait une paie en cette qualité.

5. Dorénavant, le commerce entre les deux Puissances sera libre, de manière que les Toscans jouiront dans les Royaumes de Maroc de toutes les facilités qui y sont accordées aux sujets des Puissances les plus amies, de même que les sujets de Maroc jouiront, dans le Grand-Duché de Toscane, de tous les privilèges qu'on accorde aux nations les plus favorisées.

6. Si deux bâtiments des Puissances contractantes armés en guerre ou marchands, se rencontrent en mer, et que l'un d'eux ait besoin que l'autre lui prête quelque secours, soit de vivres, soit d'autre chose nécessaire à

¹⁷⁶ le Comte d'Hauterive, et le chevalier de Cussy, *Recueil des traités de commerce et de navigation de la France avec les puissances étrangères, depuis la paix de Westphalie, en 1648, suivi du recueil des traités de même nature conclus par les puissances étrangères entre elle depuis la même époque* (Paris: Rey et Gravier, 1837), 31-4.

la navigation, ce secours lui sera donné, et, dans le cas où le bâtiment se trouverait sur le point de faire naufrage, l'autre sera tenu de sauver et mettre en sûreté au moins l'équipage.

7. Si les bâtiments de ces Puissances, marchands ou armés, entrent dans les ports des États respectifs, les Capitaines seront tenus d'obéir exactement aux lois prescrites dans les susdits ports, et, en conséquence, les armateurs ne pourront pas se mettre en course contre les bâtiments de leurs ennemis dans les limites des ports des États respectifs, afin de ne pas porter de préjudice à leur commerce.

8. Si quelque bâtiment des deux Puissances échouait sur leurs États respectifs, le bâtiment, son équipage et ses marchandises devront être en sûreté.

9. Si quelque Ambassadeur des deux Puissances entre sur leurs territoires respectifs, il lui sera fait les mêmes honneurs qu'on a coutume de faire aux Ambassadeurs; et se faisant reconnaître en cette qualité, il sera salué, tant à son arrivée, qu'à son départ, par des coups de canon, et il recevra les marques de distinction dues à ce caractère.

10. Les Consuls Toscans qui iront s'établir dans les Royaumes de Maroc, pourront arborer, sans aucune opposition, leur pavillon, et leur maison sera sûre et privilégiée pour toute personne qui y entrerait, quand même elle aurait commis quelque délit.

11. Dans le cas où quelque mésintelligence donnerait lieu à l'altération de ces articles, on emploiera tous les moyens pour arranger les différends avant de venir aux hostilités, et on ne pourra pas procéder à la rupture de paix sans l'avoir fait précéder par un armistice de six mois.

12. La guerre ayant lieu entre les deux Parties, le rachat des esclaves des deux Parties reste fixé à raison de cent pièces chacun sans distinction, depuis le Capitaine jusqu'au mousse en déclarant que l'enfant au-dessous de dix ans ne sera point fait esclave, ni l'homme qui serait au-dessus de cinquante-huit ans. Le rachat des jeunes filles et des femmes en général ou de tous autres individus qui seraient faits esclaves, aura lieu dans l'espace d'un an.

Bibliographie

- Anonyme. *Lebensbeschreibung Leopold des II ten. Römischen Kaisers in Germanien, Ungarn, Böhmen und Gallizien Königs u.*, Prag: Höchenberger, 1790.
- Boutier, Jean, Sandro Landi et Olivier Rouchon (dir.). *Florence et la Toscane, XIV^e-XIX^e siècles: Les dynamiques d'un État italien*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 2004.
- Caillé, Jacques. *Les accords internationaux du Sultan Sidi Mohammed ben Abdallah (1757-1790)*. Tanger: Librairie général de droit, 1960.
- _____. "Une ambassade marocaine à Vienne en 1783." *Hespéris Tamuda* III (I) (1962): 35-42.
- Chénier, Louis de. *Recherches historiques sur les Maures, et histoire de l'Empire de Maroc*. Paris: Bailly, 1787.
- Dombay, Franz von. *Geschichte der Scherifen oder der Könige des jetzt regierenden Hauses zu Marokko*. Agram: Novossel, 1801.
- Crankshaw, Edward. *Die Habsburger*. Wien-München: Molden, 1978.
- Do Paço, David. "Vienne place politique orientale dans l'Europe du XVIII^e siècle." *Austriaca* 74 (2012): 59-78. URL: https://www.researchgate.net/profile/David_Do-Paco/publication/
- Fendri, Mounir. "Nouveaux documents sur l'ambassade marocaine à Vienne en 1783 dans la presse européenne." *Hespéris-Tamuda* LII (2) (2017): 287-339.
- _____. "Ambassades maghrébines en Europe au XVIII^e siècle." In *Les Conférences de Beït al-Hikma 2014-2015*, 159-94. Carthage: Académie Tunisienne des Sciences des Lettres et des Arts, 2017.
- Fettah, Samuel. "Livourne: cité du Prince, cité marchande (XVI^e-XIX^e siècle)." In *Florence et la Toscane, XIV^e-XIX^e siècles: Les dynamiques d'un État italien*, dir. Boutier, Jean, Sandro Landi et Olivier Rouchon, 179-95. Rennes: Presse Universitaire de Rennes, 2004.
- Gourdault, Jules. *Les villes de la Toscane*. Paris: Hachettes, 1888.
- Hauterive, le Comte d', Cussy, le chevalier de. *Recueil des traités de commerce et de navigation de la France avec les puissances étrangères, depuis la paix de Westphalie, en 1648, suivi du recueil des traités de même nature conclus par les puissances étrangères entre elle depuis la même époque*. Paris: Rey et Gravier, 1837.
- Martens, Ch. de et Ferd. de Cussy. *Recueil manuel et pratique des Traités, Conventions et autres actes diplomatiques*. Leipzig: Brockhaus, 1846.
- Maziane, Leïla. *Salé et ses corsaires (1666-1727) Un port de course marocain au XVII^e siècle*. Caen: Presses Universitaires de Caen, 2007.
- Rivet, Daniel. *Histoire du Maroc. De Moulay Idrîs à Mohammed VI*. Paris: Fayard, 2012.
- Roche-Tilhac, Poncelin de la. *Etat des Cours de l'Europe ou Tableau des Gouvernements, Républiques et principales souverainetés de cette partie du monde*. Paris: Lamy, 1783.

ملخص: المغرب وتوسكانيا في القرن الثامن عشر: حركة التنقل الدبلوماسي على خلفية أعمال القرصنة والأسر والتجارة في البحر الأبيض المتوسط

لما كان في طريقه إلى فيينا (1783) عرّج السفير المغربي محمد بن عبد الملك أولا على عاصمة دويلة توسكانا في زيارة رسمية كانت هي الثانية من نوعها. أما السابقة، موضوع هذا المقال، فقد جرت عام 1778 وأفضت، يوم 6 فبراير، إلى إبرام عقد صداقة وتجارة بين الدولتين. إلا أنه كان بينهما في المنطلق نزاع قائم يعود إلى أكتوبر 1773، لما هاجمت سفينة حربية من توسكانيا سفنا مغربية واستولت على إحداها بطاقم يعد أكثر من 80 شخصا. فكانت من مشمولات مهمة ابن عبد الملك الأولى تخلص هؤلاء من الأسر.

الكلمات المفتاحية: المغرب، السلطان محمد بن عبد الله، سفارة، محمد بن عبد الملك، أوروبا، توسكانيا، أسرى، صحافة.

Résumé: Le Maroc et la Toscane au XVIII^{ème} siècle: Mobilité diplomatique sur fond de Course, de Captivité et de Commerce en Méditerranée

Avant d'arriver à Vienne, en février 1783, l'ambassadeur marocain Mohammed ibn Abdelmalik a dut d'abord s'arrêter à Florence, la capitale de la de Toscane. C'était alors sa deuxième mission auprès du Grand-duc Léopold. La première, l'objet du présent article, s'était déroulée en 1778 et avait culminé dans la signature, le 6 février 1778, d'un traité de paix et de commerce entre le Maroc et la Toscane. Cependant, à l'origine de cette entente, il y a eu un conflit qui remonte à octobre 1773: Un vaisseau de guerre toscan avait attaqué une escadre marocaine et pris une frégate avec près de 80 hommes à bord. La mission de l'ambassadeur marocain consistait entre autres à libérer les captifs.

Mots clés: Maroc, Sultan Mohammed ben Abdallah, ambassade, Mohammed ben Abdelmalik, Europe, Toscane, captifs, presse.

Abstract: Morocco and Tuscany in the XVIIIth Century: Diplomatic Mobility in the Context of Privateering, Captivity and Trade Activities in the Mediterranean

Before his arrival to Vienna, in February 1783, the Moroccan ambassador Mohamed Ibn Abdelmalik first had to halt Florence, the capital of Tuscany. By then, it was his second mission to the grand Duke Leopold. The first mission, which is described in this article, had taken place in 1778 and culminated in the signing of a trade and peace treaty between Morocco and Tuscany on February 6th 1778. However, a conflict dating back to October 1773 was at the origin of this agreement: a Tuscan warship had attacked a Moroccan squad and taken a frigate with nearly 80 men on board. Hence, Abdelmaliks Tuscan mission also consisted in the release of these captives. Both episodes of this event received high attention from the European press and were widely mediatised.

Keywords: Morocco, Sultan Mohammed ben Abdallah, Embassy, Mohammed ben Abdelmalik, Europe, Tuscany, captives, press.

Resumen: Marruecos y Toscana en el siglo XVIII: Movilidad diplomática en el contexto de la corsaria, el cautiverio y el comercio en el Mediterráneo

Antes de llegar a Viena en febrero de 1783, el embajador marroquí Mohamed ibn Abdelmalik tuvo que hacer una primera parada en Florencia, la capital de la Toscana. Fue su segunda misión al Gran Duque Leopoldo. El primero objeto de este artículo, tuvo lugar en 1778 y culminó con la firma, el 6 de febrero de 1778, de un tratado de paz y comercio entre Marruecos y Toscana. Sin embargo, en el origen de este acuerdo, hubo un conflicto que se remonta a octubre de 1773: un buque de guerra de la Toscana atacó a una escuadra marroquí y capturó una fragata “Tigre” que llevaba casi con casi 80 hombres a bordo. La misión del enviado marroquí entonces consistió en la liberación de estos cautivos.

Palabras clave: Marruecos, Sultán Sidi Mohammed ben Abdallah, embajada, Mohammed ben Abdelmalik, Europa, Toscana, cautivos, prensa.